L'ENVOLÉE

« Celui ou celle qui reste immobile n'est plus en vie.
Mourir, c'est rester à jamais dans la même position. »
MOUNIR

NUMERO 15
OCTOBRE 2005
2 EUROS

Isolement = torture démocratique



Courrier de Farouk la fourmi, 4 ans d'isolement

Je vous écris après la lettre de Karim. Tous les directeurs de prison l'ont écoutée. Ça bout ! C'est anormal de le priver de ses enfants ou de lui imposer l'hygiaphone surtout pour les mômes qui vont «aimer» la société et l'humain !! Je parle au nom de deux maisons d'arrêt. Nous allons bouger. Y'en a marre ! Des années d'isolement total sans rendre compte à personne. Nous mourrons à petit feu. La mémoire meurt, le corps meurt, l'âme s'éteint. Nous sommes vidés dans les corps et dans les âmes. Nous sommes arrivés à neuf fouilles à nu en cas d'extraction. On nous endort avec des produits fatigants et on nous manipule par des méthodes psychologiques étudiées et diaboliques. On nous élimine légalement. Je crains que le sang ne coule sous peu. Avons-nous le choix ?

Salut à tous les guerriers résistants. Refusez la mort, c'est de votre survie qu'il s'agit. On vous enterre aujourd'hui avant d'avoir rendu l'âme et ce qui vous attend, ce sont les deux goulags de 45 places où chacun a déjà son étiquette sur sa future cellule, je dirais plutôt son futur caveau. Défendez-vous. Libérez-vous. Je pense à Christophe, Cyril, à Kamel Sophiane, à Karim, à tous les mammouths, à Franck Lambin, à Hamid, à Pascal Brozzoni, aux gars de tous les QI, ces morgues pour vivants.

Liberté, quand tu nous tiens, nous sommes prêts à mourir tout simplement. C'est malheureux de ne voir aucune voix se lever contre le Guantanamo français. On ne s'indigne plus, on est prêt à mourir. Oui, mourir puisque c'est la seule liberté qui nous reste. Nous mourrons alors debout.

Merci pour l'Envolée et son porte-voix. Vous ne pouvez imaginer, quoiqu'on écrive, l'inhumanité de ces QI où les cages pour animaux sont plus clémentes et plus vivables que nos nouvelles demeures ultra-sécuritaires.

Salut à tous.

EDITO

Patatrac, c'est la faute à Chirac
Le nez dans le ruisseau, c'est la faute à Sarko

Le régime se durcit, c'est la faute à Sarko
Les prisons se remplissent, c'est la faute à Sarko
Toujours plus de précarité,
Des caméras partout,
On expulse les immigrés,
On traque les squatteurs,
On développe la biométrie,
Les hygiaphones au parloir,
Les nouvelles prisons,
On flique les chômeurs,
On instaure le RMA,
Les pleins pouvoirs aux flics,
Les licenciements à tout-va,
L'Europe des marchandises,
Tout pour le profit,
L'isolement carcéral,
L'école, antichambre de l'entreprise,
Les lois anti «terroristes»,
Le contrôle social,
c'est la faute à Sarko...
Et,
Le chacun pour soi,
La propriété,
L'abrutissement de la télé,
L'angoisse sécuritaire,
Le corporatisme,
L'absence de solidarité,
La délégation de pouvoir,
Le y'a plus de luttes de classes
L'immobilisme,
c'est la faute à Sarko ?

Après les Thiers, les Peyrefitte, les Marcellin, les Chevènement, les Pasqua, ... ne servirait-il pas d'alibi à nos impuissances, ce nouveau personnage du grand guignol politique ?
Pendant qu'on joue à se faire peur en répétant «ça va être le prochain président», le capitalisme continue de se développer sans autre risque, pour le moment, que de laisser un énième épouvantail en pâture à la mauvaise conscience…

ISOLEMENT

COMMENT FAIRE ?

Ce numéro de l'Envolée est constitué essentiellement de textes de prisonniers reçus à l'émission de radio l'Envolée. Depuis la fin du mois de juin 2005, nous recevons des lettres d'appel à la constitution d'un mouvement de luttes contre les quartiers d'isolement (QI). Cela faisait quelque temps qu'une volonté commune ne s'était manifestée, et du coup nous rencontrons des questions auxquelles nous n'étions plus habitués. C'est d'autant moins étonnant que cela fait écho à ce que nous vivons dehors…

A l'intérieur des prisons, les moyens de coordination et d'organisation sont très complexes à mettre en place. Les prisonniers ne peuvent légalement s'associer, communiquer, participer à des mouvements collectifs, dénoncer leurs conditions de détention, sous peine d'éloignement familial, suppression de remises de peine, mitard, violences, placement en quartier d'isolement. Se battre en prison entraîne des conséquences souvent très lourdes.

Cette réalité intrinsèque au monde carcéral est amplifiée par la mise à l'écart des prisonniers du champ social. Ces « parias » qui, en enfreignant les lois, seraient passés de l'autre côté, constituent un monde qui ne regarderait plus notre société. L'État a conçu les prisons comme un microcosme, clos sur lui-même par des hauts murs, rendu invisible par leur éloignement des centre-villes, protégés par les textes de procédure pénale qui rendent même la torture « démocratique ».

L'ensemble de la classe politique se moque pas mal de ce qui se passe en prison. Soucieuse de son image, engluée dans des schémas dépassés, elle feint de défendre auprès des ses électeurs les intérêts de la classe moyenne : le travailleur honnête, garanti, blanc de préférence.

Ceux qui sont amenés par leur profession à côtoyer la prison ne contribuent pas sauf exception à desserrer l'étau de l'isolement.

Rares sont les avocats qui s'occupent de défendre les prisonniers dans les conflits avec l'administration pénitenciaire (AP). Il est tout aussi rare de les voir se prononcer sur telle ou telle exaction commise en détention et pourtant même d'un point de vue juridique, ce n'est pas la matière qui manque, (courriers, journaux censurés, violences, isolement abusif, mise au cachot) surtout depuis qu'ils peuvent aller dans les prétoires. Mais voilà un prisonnier condamné n'est plus un bon client, faute d'argent. Pourtant le client reste le roi, s'il ne se laisse pas endormir par des promesses et des effets de manche ; le chantage à l'argent souvent exercé par les avocats peut se retourner contre eux, une mauvaise réputation en détention est un manque à gagner qui peut faire méditer…

Dans la mise à l'isolement comme dans d'autres formes de torture, la consultation d'un médecin est indispensable : leur avis n'est pas décisionnel certes, mais il est une caution humanitaire indispensable à la bonne image de la démocratie. Les médecins « examinent » les prisonniers isolés et seraient à même, comme trop peu l'ont déjà fait, de dénoncer les effets irréversibles de l'isolement sur le physique et le mental de l'être humain. Pouvoir soutenir que la santé d'un prisonnier est compatible avec l'isolement fait des médecins les alibis directs de la torture démocratique.

Les intervenants, ceux qui rentrent dans les prisons pour animer des activités culturelles et pédagogiques, rencontrent des prisonniers qui ont été à l'isolement ; s'ils ne ferment pas volontairement les yeux, ils peuvent savoir et donc faire savoir ce qui se passe dans les quartiers d'isolement. Lors de prestations extérieures rien ne les empêche de parler ou de faire témoigner un ancien prisonnier sur la réalité de la prison. Ils pourraient, même anonymement, faire sortir des informations à la presse et aux collectifs…

A l'extérieur, les raisons objectives de colère ne manquent pas non plus mais nous ne parvenons pas non plus à sortir d'un attentisme et d'un fatalisme paralysants. Le problème n'est pas tant de dénoncer les valeurs du capitalisme que de sortir activement du consensus qui le défend comme le moins pire des systèmes. C'est donc bien les questions de l'organisation que nous devons nous poser : comment s'organiser en dehors des structures syndicales, associatives, politiques institutionnelles? Perdre cette habitude de déléguer à d'autres la résolution de nos problèmes pour prendre conscience une énième fois de leur fonction «pacificatrice» et consensuelle.

Prenons un exemple : pendant les vacances, 24 personnes sont mortes carbonisées dans un hôtel insalubre et un squatt. Les quartiers sont bouclés pour rafler et expulser des sans-papiers. C'est le résultat conjugué des politiques de spéculation immobilière et des dernières mesures sur l'immigration. La meilleure des critiques aujourd'hui serait d'affirmer nos points de vue, nos idées, nos pratiques ; comme l'a fait, un rassemblement de 300 personnes (familles, voisins, collectifs de quartier) qui a empêché les CRS d'expulser un immeuble rue Caillé dans le 18e. Ce n'est qu'en multipliant et en solidarisant ces initiatives, en commençant par les faire connaître que nous réussirons peut-être à sortir de notre isolement et de notre impuissance. L'individualisation a fait des ravages, partout, dedans comme dehors, et personne n'en sort indemne. Nous avons du mal à dégager un «nous» de cette multitude de «je». Même si la transformation de ce monde ne s'imagine pas en dehors d'un mouvement social généralisé qui dépassera les intérêts particuliers, corporatistes ou groupusculaires, il est d'ores et déjà vital d'affirmer des valeurs en rupture avec le profit, l'égoïsme, le pouvoir ne pas participer à la reproduction de ce qui nous étouffe.

La solidarité est une condition indispensable pour cimenter des résistances : les luttes contre le système pénal et carcéral ont tout à voir avec celles contre l'exploitation capitaliste et inversement, c'est ce qu'on appelait il n'y pas si longtemps la solidarité de classes…

La peur ne doit pas nous paralyser : la première des choses est de savoir la regarder, sans l'ignorer ni la mépriser. Cela demande de sortir des schémas traditionnels des faibles et des forts, de ceux «qui assurent» et des autres. Un mouvement, comme une société, est le concours de potentialités forcément différentes mais qui convergent vers un même but. Les résistances peuvent être de plusieurs ordres, juridique, individuelles, collectives, d'actions, etc, l'essentiel c'est qu'elles participent d'un mouvement. Et cela permet aussi de se battre avec envie et conviction ; rien faire c'est la mort, résister c'est la vie.

Peut-être faudrait-il parler, de ce que l'on vit, des luttes quotidiennes comme de nos utopies, sans croire que tout est vain, que tout est dit. La télévision est un somnifère assez puissant pour que l'on n'y rajoute pas une dose de silence. Ne rien «revendiquer», c'est se reconnaître comme déjà perdant : confrontons-nous au moins verbalement aux situations, ne restons pas dans la position d'une victime.

ON NE PEUT PAS REGARDER LE CIEL OU LES ÉTOILES

Depuis le QI de La Santé
Le 13/07/2005

Tout d'abord, je vous remercie pour tout ce que vous faites pour les gens de l'isolement. Je vous écris au sujet du mouvement contre l'isolement. Nous sommes deux au QI de la Santé et on attend le feu vert mais si c'est pour se retrouver à deux ou quatre, ça ne servira à rien. J'espère que ce jour-là il y aura du monde, je le souhaite du fond du cœur. Je vais vous décrire le QI de la Santé : il a été refait entièrement depuis qu'ils avaient soi-disant trouvé de l'explosif C4, mais je vous garantis que c'était mensonger. Ils ont mis un nouveau règlement. D'abord je vous explique les caves, les cellules sont pour moi des caves, à la fenêtre il y a une grille avec des barreaux et une autre grille ; pour finir la fenêtre est blindée. Le pire c'est qu'on ne peut pas voir à travers ; ils ont mis une grille à l'intérieur, et la fenêtre ne s'ouvre pas plus que de 5 cm. Il n'y a pas d'air. C'est terrible. Ils ont refait les promenades, il y a une grille que pas même un petit doigt peut traverser, à cela s'ajoutent des barreaux et une autre grille et des barbelés : le plus gros c'est que, tout comme depuis la cellule, on ne peut pas regarder le ciel ou les étoiles. Les promenades du matin et de l'après-midi sont passées d'une heure à 45 minutes, alors que nous ne sommes que deux. Même pour les douches cela a changé : avant c'était 3 fois par semaine, maintenant c'est quand ça les arrange. Quand ils viennent ouvrir la porte, ils sont entre 5 et 7 surveillants. Nous vivons dans un QI inhumain, où ce n'est pas de la liberté dont nous sommes privés, mais de la vue.



Personnellement, cela fait 5 ans que je suis en QI, et ça fait 4 ans qu'on m'a éloigné de ma famille (je suis du sud de la France). Ils sont en train de construire des armes à tuer, je vous le garantis, le problème est qu'ils nous détruisent nous et indirectement nos familles. Ils nous considèrent comme des chiens, il y a un proverbe qui dit « qui sème le vent récolte la tempête », je crois bien qu'ils vont récolter l'ouragan, car si l'État et la justice et les prisons ne changent pas leur règlement, ils finiront par le regretter.

Nous ne sommes pas des chiens
Il n'y a pas d'arrangement.

MEME LE COURRIER INTERNE EST DECHIRE…

Manzanares, le 4 juillet 2005

Hola à toute l'équipe de l'Envolée
Je viens de recevoir votre magazine, sympa de votre part.
A mon retour en France qui devrait être d'ici peu, je vous enverrai un bulletin d'abonnement depuis le QI où ils auront décidé de me placer.
Cela fait 15 mois que je suis sur l'Espagne en détention normale. Rien que de penser à ce retour en France me donne mal à la tête. Théoriquement Mercredi je dois être transféré sur la prison de Valdemoro (Madrid), je n'en sais pas plus mais d'après mon avocat espagnol, il y a de grandes chances que je sois extradé ; la France, depuis que je suis ici, a envoyé au moins une dizaine de demandes d'extradition, ayant utilisé tous les recours légaux. Dès mon retour, j'enverrai un courrier avec une dédicace pour prévenir les compagnons de misère de là où ils m'auront jeté.

Le 3 août 2005
¡*Hola mis compañeros* !
Je suis de retour sur le territoire depuis un mois, fini les petits privilèges de la détention espagnole. Cela fait trois semaines que j'ai écrit à l'Envolée pour vous indiquer et vous mettre au parfum de ma situation géographique, mais ici, sur Villepinte, ce sont de vraies horreurs, ils te font tout à l'envers et ont sûrement dû confisquer le courrier vu que ma lettre n'est pas arrivée. J'ai eu beau me brancher chaque vendredi sur le 106.3, rien concernant mon petit message. Enfin rien d'étonnant, même le courrier interne est déchiré sans aucune réponse, tous se renvoient la balle ici, des bons à rien. Le directeur lui, on ne le voit jamais, sauf au prétoire, ça lui permet de se prendre pour un grand magistrat. Pire, ici pas de sport, la salle est dépourvue de matériel, les play-station, les bouilloires, les ordinateurs, walkman restent à la fouille, interdits par le règlement de mister P… ; même les pastilles chauffantes et plaques sont interdites. Les rendez-vous parloirs et les prolongations, c'est une grosse galère pour les obtenir. Nous sommes séparés en promenade car ils ne veulent pas que les DPS soient au même tour et j'en passe… tu avais raison Nino, c'est le pire QI que j'ai connu, à l'occasion je te passe un énorme bonjour. Sinon Lolo, l'assoce du petit Abdel vient d'arriver au QI de Rouen, un vrai rebelle dans l'âme ! Le grand bonjour à tous les QIstes et autres qui sont dans les geôles françaises à la sauce Sarko. Gardez bien la patate et le moral, on les aura. Y'a pas d'arrangement !

Franck, Villepeinte

L'AVIS D'UN MEDECIN SUR LA MISE A L'ISOLEMENT

Dominique Fauchet est docteur au QI de Fresnes, elle a écrit un mémoire sur les conditions de détention que subissent les isolés. Elle explique les différentes pathologies que provoque l'isolement sur le plan physique et mental.

Un grand nombre de troubles sont sans nul doute à attribuer au QI. Les stimulations sensorielles sont réduites, tant l'environnement est monotone. Ils se plaignent souvent de gêne oculaire. Les anomalies de la vision sont constantes en prison. Le champ de vision est limité aux murs de la cellule, l'accommodation au loin ne se fait plus. Au QI, ils ne voient plus jamais l'horizon (la position de repos pour l'œil va de quinze mètres jusqu'à l'infini. Au quartier d'isolement, l'œil n'est donc jamais au repos). Les yeux habitués à la pénombre souffrent de la luminosité extérieure. Le port de lunettes de soleil est interdit. Certains éprouvent des difficultés à soutenir le regard pendant un entretien. Quatre-vingts pour cent de la communication passe par le langage non verbal, leur capacité de communication est donc limitée à vingt pour cent. Le goût se modifie, plusieurs prisonniers en QI ont signalé qu'ils perdaient la notion de saveur.

La nourriture servie froide est au mieux insipide et présentée dans de grands cercueils (c'est le nom des grands plats de service) sans aucun effort de présentation. L'audition est en revanche excessivement stimulée. Le bruit des verrous, des chasses d'eau, des chaînes hi-fi, des télévisions, des barreaux sondés, des cris



du personnel (la communication des ordres entre les quatre étages se fait en hurlant) et des autres prisonniers. La notion de plaisir est bannie. (…) La souffrance morale concerne toute personne détenue. Cependant il semble qu'elle soit poussée à son paroxysme à l'isolement. Cette souffrance a de multiples causes, l'exacerbation des contraintes carcérales, la monotonie, le poids des autres, trop présents ou trop absents, le manque d'intimité, l'absence de vie sociale, la perte de l'image et de l'estime de soi, la perte d'autonomie. Ils ont à faire de nombreux deuils, étant sans cesse en rupture : transferts, départ du voisin avec qui ils commençaient à sympathiser, renoncements divers. Lorsqu'un de leurs proches est malade, ils savent qu'en cas d'aggravation et de décès, ils ne pourront même pas l'accompagner. Ils vivent cette situation comme une négation de leur personne et de leur dignité. Ils constatent peu à peu les répercussions physiques et psychiatriques de l'isolement ; ils les redoutent les ayant rencontrées chez d'autres. Parfois ils semblent avoir du mal à se supporter eux-mêmes. Ils mobilisent leurs défenses pour garder leur intégrité. (…) Les isolés se retrouvent dépossédés de tout ce qui normalement donne un sens à la vie. (…) La perte de leur identité commence par le fait que très rares sont ceux qui s'adressent à eux en disant monsieur ou en usant de leur prénom. (…) Être isolé, c'est n'avoir personne à regarder et personne qui vous regarde. Sur eux ne se posent que des regards voyeurs, scrutateurs, réprobateurs, teintés de jugement. Certains soignants comme le personnel pénitentiaire ne voient plus l'homme qui est derrière les étiquettes. Être isolé c'est n'avoir plus personne à toucher. Les seuls contacts sont les palpations à toute entrée et sortie de cellule. Être isolé c'est n'avoir plus personne à qui parler. Les relations affectives se rompent dès l'incarcération ou au fil du temps. Les parloirs sont de plus en plus rares. Certains s'inquiètent de parler à haute voix dans leur cellule, d'autres se renferment dans un mutisme complet. Les isolés perdent la notion du temps. Le temps ne leur appartient plus, ils sont à la disposition des autres. L'exemple des visites médicales est frappant. Elles se font n'importe quand et le médecin peut arriver au moment de la sieste, du repas, le prisonnier ne peut choisir ce moment et le refuse rarement. Le plus rapidement possible après leur arrivée en QI, je les reçois en consultation. Je constate que les périodes d'isolement ou de quartier disciplinaire n'apparaissent pas clairement dans le dossier médical. Je leur propose de solliciter un entretien sans hésiter s'ils en ressentent le besoin, la plupart me demandent de les convoquer quand j'ai le temps. Ils expriment par là une certaine résignation, ils renoncent à demander quoi que ce soit. (…) Être isolé c'est perdre son autonomie, encore plus que dans le reste de la détention. La perte d'autonomie, c'est dans les gestes quotidiens, ne pas ouvrir soi-même la lumière ou la douche, dépendre des autres dans toutes les démarches pour cantiner, pour suivre des études… C'est la perte de responsabilités, c'est l'absence de décisions à prendre, tout étant organisé par les autres, tout nécessitant l'autorisation, le bon vouloir des autres. L'infantilisation est permanente. Les échanges ne se font que sur le mode d'adulte à enfant et non d'adulte à adulte. Les décisions sont prises sans toujours informer les intéressés. (…) Certains tentent de personnaliser leur cellule. Tel homme reçoit des remontrances car il expose les dessins de son enfant au-dessus de son lit, tel autre se voit interdire d'afficher un poster représentant un christ. Ceux qui ont encore des liens affectifs dehors installent quelques photos ou cartes postales, au-dessus de la table ou du lit, et voilà ceux qu'ils aiment sous le regard de ceux qu'ils n'aiment pas, à la merci de leurs commentaires. Lors des fouilles de cellule il arrive que les affaires soient mises sens dessus dessous, détériorées, les photos déchirées… Pour la sécurité ? Au QI plus qu'ailleurs, les fouilles sont fréquentes. Chaque fouille de cellule et chaque retour de parloir s'accompagne d'une fouille à corps. Nue, la personne détenue se penche en avant, tousse alors que les surveillants guettent son orifice anal. Beaucoup renoncent à investir un espace qui, bien qu'hermétiquement clos, ne peut même pas constituer une bulle protectrice, un " chez-soi ". Ils considèrent comme une faiblesse, l'aménagement de leur cellule, signe d'acceptation de leur situation. Tout ce plaidoyer contre le quartier d'isolement pose bien évidemment le problème des isolés volontaires. Sachant que l'isolement est néfaste, que faire lorsqu'une personne réclame l'isolement pour être au calme ? Cette aspiration au calme est légitime. Accepter l'isolement volontaire d'une personne et se battre pour faire reconnaître les risques de ce type de détention pour les autres : une contradiction permanente et difficile pour le médecin. Une autre contradiction se pose au médecin : Soigner des personnes détenues en isolement fait-il du médecin une caution du système pénitentiaire et d'un mode de détention?…

L'intégralité du mémoire de Dominique Fauchet est disponible sur le site de Ban public : prison.eu.org

L'AVIS DU COMITE CONTRE LA TORTURE

Discipline et isolement rapport du Comité de prévention de la torture, 2003
S'agissant de l'isolement administratif, le CPT avait fait part, dans son rapport relatif à la visite de 2000 (cf. paragraphes 111 à 115) de ses vives préoccupations quant à la durée de l'isolement et au régime appliqué aux détenus isolés. Il avait également formulé des recommandations quant à l'efficacité des garanties procédurales entourant l'isolement administratif. Force a été de constater qu'il y a eu peu de progrès en ce domaine. L'examen de dossiers tant à la maison d'arrêt de Loos qu'à la Maison Centrale de Clairvaux a mis en évidence que les motifs énoncés de placement ou de renouvellement de placement à l'isolement administratif étaient succincts (par exemple "suite aux événements de Clairvaux, vous êtes placé à l'isolement par mesure d'ordre et de sécurité", "par mesure d'ordre et de sécurité, compte tenu de vos antécédents de tentative d'évasion et de risques sérieux de trouble à l'ordre de la détention").
Quant aux voies de recours contre les décisions de mise à l'isolement administratif, la situation n'a guère évolué non plus dans le sens positif préconisé par le CPT, la réflexion annoncée par les autorités françaises dans leur réponse au rapport sur la visite de 2000 semblant avoir connu le même sort que le projet de loi pénitentiaire.
En conséquence, le CPT recommande à nouveau aux autorités françaises de procéder au cas par cas à une révision du respect des exigences de la circulaire du 14 décembre 1998 relative à l'isolement administratif et de renforcer les garanties des détenus à l'égard desquels une mesure d'isolement est décidée/prolongée en vue d'aménager formellement une voie de recours efficace auprès d'une autorité indépendante (de préférence un juge).
Enfin, le CPT recommande aux autorités françaises de prévoir, à l'instar de la procédure disciplinaire, l'accès à un conseil juridique pour les détenus à l'égard desquels une mesure d'isolement est envisagée/prolongée.

A BAS LES INTERDICTIONS, NON A L'ISOLEMENT !

Salut à tous,
La rate a mis bas un cafard. Hier, le sous-directeur de la prison m'a appelé pour me dire que Monsieur le Procureur de la République s'oppose à nous regrouper comme nous l'avions demandé avec nos avocats pour pouvoir préparer notre défense. Il s'oppose aussi aux parloirs intérieurs avec nos couples respectifs. C'est-à-dire qu'il refuse de nous lever les interdictions sauf pour le courrier.
Cela ne peut s'expliquer que comme une vengeance vile et misérable devant nos accusations répétées de méthodes si particulières de l'instruction menée par JL Bruguière et du montage prévaricateur de la procédure où ils nous ont soumis par requête de la Garde civile espagnole. Le système judiciaire français justifie les interdictions par les besoins de l'instruction pour éviter que les accusés puissent confronter leurs déclarations respectives dans les interrogatoires, pour éviter qu'ils puissent manipuler les preuves. Mais l'instruction est déjà finie. Il n'y a plus de raison objective qui justifie la prolongation des interdictions.
En fait, leur hypocrisie les dénonce. Pour dissimuler l'arbitrage revanchard d'une mesure sans précédent en prison, ils ont bien voulu mettre une touche de «générosité» à l'affaire et lever l'interdiction sur le courrier. C'est-à-dire qu'ils ne nous laissent pas parler entre nous, mais ils nous autorisent à nous écrire. Où est la logique juridique du maintien des autres interdictions ? Nulle part. On lève le rideau du deuxième acte de la farce judiciaire.
Le troisième, c'est le procès. La date sera fixée le 8 septembre prochain. Mais il est déjà bien évident qu'ils ne vont pas nous donner la moindre option de défense. Durant trois ans, le juge Bruguière nous a maintenus isolés avec interdiction de communiquer, donc dans l'impossibilité de nous défendre. Maintenant le procureur ne nous donne pas la possibilité de préparer une défense minimale. Logiquement on ne peut que s'attendre à une crucifixion lors de notre procès.
Voilà, Dénonciation et mobilisation, mobilisation et dénonciation. On ne peut pas faire autrement. Nous comptons sur tous pour qu'ils soient démasqués dans leur infamie.

Fresnes, le 5 août 2005
Joaquin Garrido Gonzales, militant du PCE(r)



ISOLEMENT

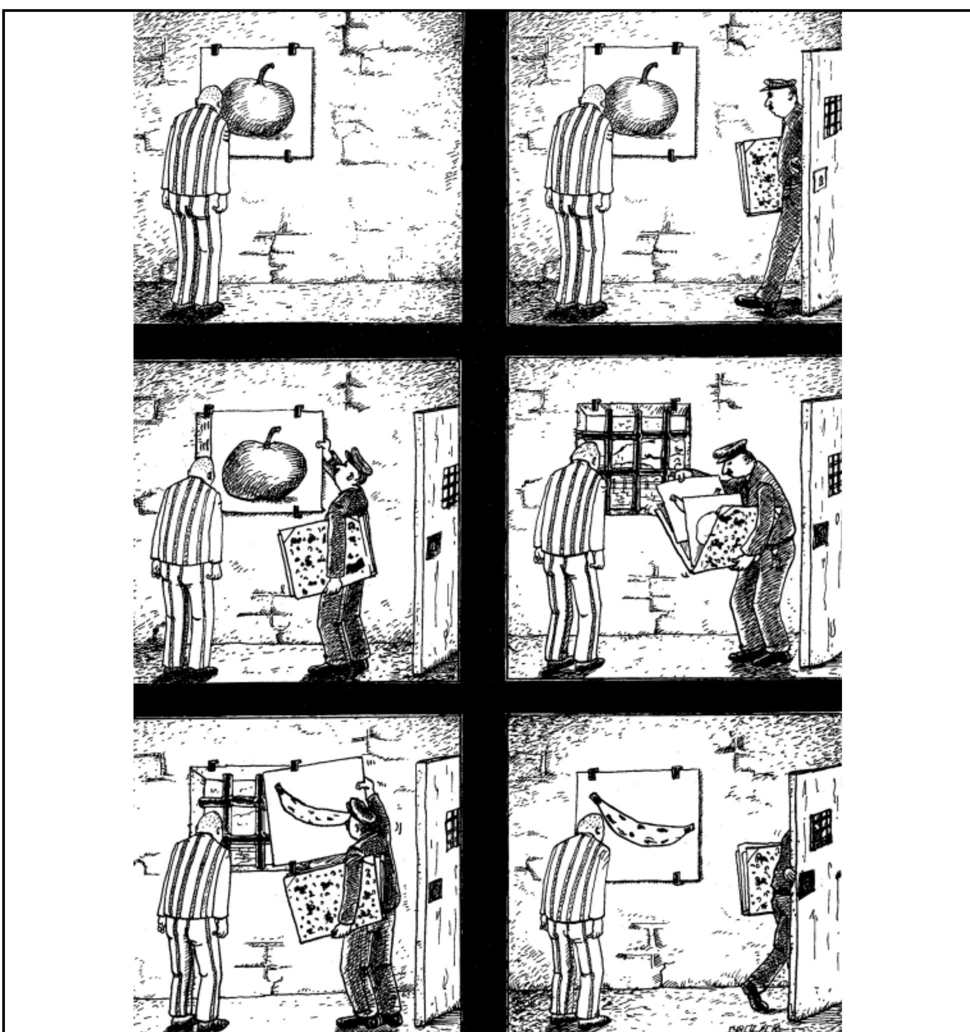
L'INSTINCT EST PLUS GREGAIRE QUE REVOLUTIONNAIRE

Fresnes, le 21/06/2005

Chers animateurs,

Il n'y a pas d'espoir dans le silence, je rétablis donc la jonction. Juste une petite interruption corrélée au binôme cachot-transfert dicté par une saturation de la *lumpen-intelligentsia* du XIVe.

Le temps de me poser, de retrouver la fréquence et d'apprécier la lettre de Catherine, riche d'émotion et d'enseignement, traduisant si fidèlement ce que familles et enfermés essuient à différents seuils.



Demeure un chapelet d'irréductibles, de ceux cogitant et réagissant comme vous à ceux essaimés dans les oubliettes institutionnelles, ces structures supra répressives d'où rien ou si peu ne filtre.

Catherine, concernant les faits relatés dans ton plaidoyer, si je n'ai pas à m'instituer analyste ou défenseur, je préciserais néanmoins qu'en pareille situation l'éthique de conviction supplante celle de responsabilité. De fait, s'il convient d'intégrer préalablement les conséquences prévisibles d'un acte dans son élaboration et son effectuation, l'essentiel consiste à faire ce que l'on estime devoir faire selon ses principes sans se soucier des séquelles de l'action, les sentiments prévalant sur toute rationalité.

Comprendre humainement ne signifie pas admettre socialement et c'est de cela que découle la dangerosité pénale de l'action. Dès que tu intègres une logique minoritaire construite sur des actes isolés, tu attises autant l'intérêt d'une veulerie populaire, vivant ses émotions par procuration, que le sentiment revanchard de l'institution concernée, victime d'une lèse-invulnérabilité. Braver l'appareil coercitif exige réparation et lorsqu'il crie vindicte, il sous-entend que la contrepartie soit hors de prix. Cela ne saurait nous surprendre, vu que dans cet hexagone moutonnier, l'instinct est plus grégaire que révolutionnaire.

Revenons aux parloirs hygiaphone. En juillet dernier, je vous avais écrit en ce sens, témoignant de la réinstauration des visites cloisonnées, au gré de la subjectivité d'intellectuels déclassés (ceux de la Santé) pour ne pas dire éreintés. Me concernant, la validation du permis de visite avait été subordonnée à cette mesure selon le D64 du CPP, article aussi souverain qu'imprécis, pur produit du sadisme judiciaire, ne relevant d'aucun argument valide. Son application est une porte ouverte à tous les excès, tant la mélodie juridico-pénitentiaire est assonante en matière de contrainte.

Derrière cette phrase sybilline, précisant que "le magistrat peut toujours prescrire que les visites auront lieu dans un parloir avec un dispositif de séparation" était forcément filigranée une volonté pénitentiaire de nuisance. L'unique parade immédiate résida dans un boycott institutionnel. Repoussant toute audition, déclinant de parapher toute notification faxée et refusant à l'unisson tout contact familial dénaturé, cette méthode porta ses fruits puisque l'ignominie fut suspendue après quelques mois. Cela dit, mon réflexe n'est pas la clef de toute situation. Ayant un statut de prévenu, il en aurait été autrement si j'avais été condamné.

Sachant que cette mesure s'est progressivement totalisée et s'assimile dorénavant à un nouvel outil coercitif, toute riposte ne peut que s'exprimer globalement. Si dénoncer n'est pas résoudre, c'est toutefois un premier pas. Conjuguer les initiatives personnelles réclame une convergence qui vous revient. Encore que l'intégration volontaire des structures disciplinaires accentue l'isolement puisque tout contact devient hypothétique de par l'hermétisme des lieux. Quoi qu'il en soit, je m'adjoins à votre réflexion et demeure en suspens de toute initiative concertée.

Xavier

CHRONOLOGIE SUCCINTE DES QUARTIERS D'ISOLEMENT

Depuis 1974 jusqu'à aujourd'hui des QHS aux QI

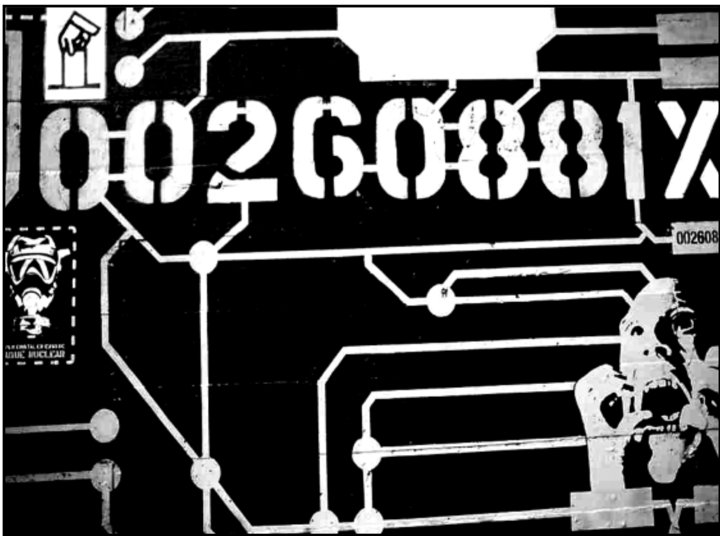
Entre l'été 1974 et l'été 1975, suite aux mutineries très importantes de 1974 (89 mouvements de révolte, 11 établissements partiellement ou complètement détruits), le gouvernement adopte une large réforme pénitentiaire : tout en améliorant les conditions de détention (autorisation de la presse, abandon du port du droguet, fin de la réglementation sur la coupe des cheveux…) Comme d'habitude, l'État prévoit un durcissement pour tous ceux qui seraient tentés par des actes de révolte ou de résistance : le décret du 26 mai 1975 institutionnalise les QHS (quartier de haute sécurité), les QSR (quartier de sécurité renforcée) et les QPGS (quartier de plus grande sécurité). Ce décret légalise le régime de Mende et des autres QHS: locaux réduits, aucun aménagement prévu pour le regroupement des prisonniers dans la journée, aucun local collectif, les prisonniers sont isolés de jour comme de nuit. Toutes les mutineries depuis 1975 ont exigé la fermeture des QHS ; en février 1980 Taleb Hadjadj se suicide à Clairvaux après avoir dénoncé maintes fois l'existence de la torture blanche (« Tout ce que j'écris est dépressif, pensez-vous ? Mais non, je sais que cette terre est bourrée de potentialités. Je sais que, libre, je pourrais construire, innover et vivre heureux. Je sais que des gens vivent heureux, mais voilà… après 25 ans très, très pénibles, il me reste encore 14 ou 16 années encore plus dures, faites de cachot, d'isolement, de QHS. »). Roger Knobelspiess publie un livre, QHS, dans lequel il rend compte d'une déclaration de Bertrand Bertrand lors de son procès, juste avant qu'il ne mette fin à ses jours après avoir été condamné à 20 ans : « Aujourd'hui, je ne suis pas là pour me battre pour mon procès, mais contre les QHS. Mon avocat ne plaidera pas non plus. Il parlera de ces conditions de vie à l'intérieur. J'appelle, je hurle, je pleure, je mords, je deviens fou. J'espère que cette goutte d'eau qui va quand même me coûter des années pèsera dans la balance contre les QHS. » Les quelques mois qui ont suivi l'arrivée de la gôche au pouvoir ont connu aussi bon nombre de mouvements de prisonniers étonnés de ne voir aucun changement (Fresnes, Fleury, la Santé, Dieppe, Bois-d'Arcy). Finalement le 26 février 1982 la circulaire Badinter « abolit » les QHS. Tout comme l'abolition de la guillotine n'a pas supprimé dans les faits la peine de mort en France, celle des QHS s'est avérée être une réforme vide puisque les quartiers d'isolement sont venus remplacer ceux de haute sécurité, légalisant ainsi encore un peu plus la torture hygiénique.

Jean, Poissy, 1991 :

« Quand on me demande s'il y a une différence entre les QHS et les QI, je réponds ceci : ceux qui osent prétendre à la différence en considérant les QI comme un privilège sont tout simplement des hypocrites qui refusent de regarder la réalité en face et de ce fait font le jeu de la pénitentiaire dans une évolution factice, ce qui est extrêmement grave. Pour ma part, je laisse très volontiers le soin à ces rêveurs de rêver au bon vieux temps… Je refuse de me laisser dévorer par mon téléviseur et digérer par la Pénitentiaire. Je considère les tortures infligées aujourd'hui dans les prisons françaises très largement supérieures à celles infligées dans le passé. C'est la seule évolution qu'il m'a été donné de constater en 27 années de détention. Et les QI représentent l'une des principales tortures avec la longueur des peines, les peines de sûreté… C'est le piège de l'évolution de la technique de la torture, dans lequel, hélas, se laisse prendre un grand nombre de prisonniers et, à plus forte raison, le monde extérieur. Pris dans l'engrenage, la plupart des détenus n'ont même plus conscience de la situation et ne forment plus qu'un troupeau de vaches regardant passer le train de la vie et c'est là ce qu'il y a de plus pénible. Plongé dans cette torpeur pire encore que la mort, la souffrance elle-même disparaît et l'individu devient propriété perpétuelle totalement dépendant de la « justice » et de la pénitentiaire. Je ne puis tolérer une telle déchéance, ceux qui nous gardent ne sont autres que des tortionnaires et parfois des assassins et ceux d'entre nous qui refusent de se battre s'en font les complices. Force et détermination. »

Thierry, la Santé, 1991

« Je suis au QI de la Santé, ancien QHS ou QGPS rebaptisé pompeusement QI en 1981 avec l'arrivée de la gauche. Vous dire qu'en la forme il n'y a rien de changé, ni au niveau des structures, ni de l'encadrement et de l'ambiance, bien sûr la même odeur de mort, de haine, de violence, la non-vie. Ce qu'il faut savoir, c'est que n'importe quel motif peut justifier un placement au QI : la Pénitentiaire répond aux gestes même pacifiques de protestation par une violence terrible, aveugle et sans limites, mais aussi plus sournoise et insidueuse, saper ce qu'il reste d'énergie et de combativité. Tous les moyens sont bons tant qu'ils ne brisent pas physiquement. Et les



QI, ces mesures dites exceptionnelles, ne sont pas réservées aux “terroristes”. Je ne suis pas le seul droit commun qui peuple ces cul-de-basse-fosse, j'en connais des dizaines. Alors mec, arrête de te cacher derrière ton ombre. Tu es concerné au même titre que tout le monde. Tu es dans cette galère et si demain tu bouges, à toi aussi ils te réservent leur traitement de choc. Oublie une seconde ta télé et ton petit confort minable. La réalité, c'est cette crasse, cette misère, la gueule du maton au réveil, ces bruits de clés et de pas, ces claquements de portes et de gueules, ce sont les barreaux et les murs, c'est aussi ton impuissance et ta rage, mais aussi tes peurs et tes craintes. »

Les mouvements entre 1982 et 1991 ont presque toujours inscrit la fermeture des quartiers d'isolement dans leur plate-forme de revendications ; la circulaire du 22 juillet 1991 tente de réglementer un peu plus la mise à l'isolement « les conditions dans lesquelles les détenus sont placés, l'isolement et la durée parfois très longue de ces mesures sont régulièrement sources de difficultés tant sur le plan réglementaire que sur le plan humain ». Effet d'annonce encore une fois, puisque les mesures d'isolement, lorsqu'elles ne sont pas demandées par les détenus, sont laissées à la libre appréciation des directeurs de prison : « Ces mesures ne doivent être prises que lorsque des raisons sérieuses et des éléments objectifs concordants permettent de redouter des risques d'incidents graves de la part de certains détenus déterminés. » Le directeur est simplement tenu d'en aviser son supérieur hiérarchique (la direction régionale), d'avoir reçu l'avis du médecin. Il est aussi rappelé que le détenu placé sous le régime de l'isolement est soumis au régime ordinaire de détention et que donc il doit bénéficier de toutes les facilités que ce régime offre… sous réserve que ce dernier n'implique pas de contact avec l'ensemble de la détention ! Quand on connaît la lourdeur que représente chaque petit déplacement en prison et le peu d'activités offertes en détention normale surtout dans les maisons d'arrêt qui comprennent toutes un quartier d'isolement, on peut affirmer sans aucune réserve que les seules occupations dont peuvent bénéficier les isolés sont la télévision, la radio et la cantine, en cellule. Fin 1998, une nouvelle série de petites modifications finit de légaliser ce qui est monnaie courante, histoire de se conformer aux normes européennes : c'est toujours le directeur qui prononce la mise à l'isolement mais il est tenu de motiver sa décision par écrit et d'en informer le détenu, grande victoire ! Au-delà d'un an d'isolement, il tombe sous la compétence du garde des Sceaux : cela n'a jamais empêché des prisonniers de rester des années durant sous ce régime puisque, dans les faits il est reconductible ad vitam. Enfin, le contrôle du médecin, s'il est plus fréquent, est devenu facultatif, surtout depuis que le corps médical ne dépend plus du ministère de la Justice ; de surcroît, quand un médecin devient trop insistant sur les effets néfastes d'une mise à l'isolement, il suffit de transférer le prisonnier… Toutefois, le prisonnier pourra téléphoner, mesure dont sont privés les isolés en maison d'arrêt, le directeur pourra également aménager une salle de sport, ainsi qu'autoriser les promenades à plusieurs. Le dernier projet de loi pénitentiaire, encore à l'étude, ne propose aucun changement par rapport aux dispositions de 1998. Sinistres délirantes, sans guère de cesse, sans arrêt, sans arrêt…

LES NOUVEAUX DECRETS FRANÇAIS SUR L'ISOLEMENT (cf Envolée N°12)

Le dernier projet de réforme stipule, comme « premier objectif », qu'il convient de mettre en conformité les textes afin « d'éviter les annulations contentieuses en forte augmentation depuis l'arrêt Remli ». Les politiques affirment clairement qu'en aucun cas le pouvoir de l'administration pénitentiaire ne peut être contesté par « l'autorité judiciaire ».

Le deuxième objectif de ce projet de réforme est de ne pas remettre en cause l'isolement comme instrument de gestion de la détention.

Enfin, le troisième objectif est de simplifier et de clarifier les règles de compétence et de durée de l'isolement. Concernant la durée de l'isolement, elle doit être « raisonnable ». A cette fin, il est indiqué qu'au-delà de deux ans, la prolongation d'une décision d'isolement « doit être spécialement motivée ». Pour autant, « raison de sécurité » oblige, l'administration n'est pas tenue de faire part des éléments d'information en sa possession « lorsqu'ils contiennent des éléments pouvant porter atteinte à la sécurité des établissements pénitentiaires ou des personnes ».

Le chef d'établissement aura la possibilité de procéder au renouvellement des trois mois sans autre formalité. Le directeur régional a le droit de renouveler l'isolement pour les six mois qui suivent (par période de trois mois). Au-delà d'un an, c'est le ministère de la justice qui est compétent et peut le renouveler directement pour une période de six mois. En cas de transfert la période d'isolement n'est pas considérée comme interrompue. Concernant la procédure de placement à l'isolement, les garanties posées par le texte ne sont motivées que par la nécessité d'établir un cadre qui évitera une condamnation des autorités françaises pour non-respect des droits de la défense. Pour donner l'illusion d'un débat contradictoire, il est prévu que la personne détenue peut présenter ses observations écrites ou orales et se faire assister par un conseil ou un mandataire de son choix. Le délai accordé étant de trois heures, il est matériellement impossible pour le prisonnier de se faire assister de son avocat.

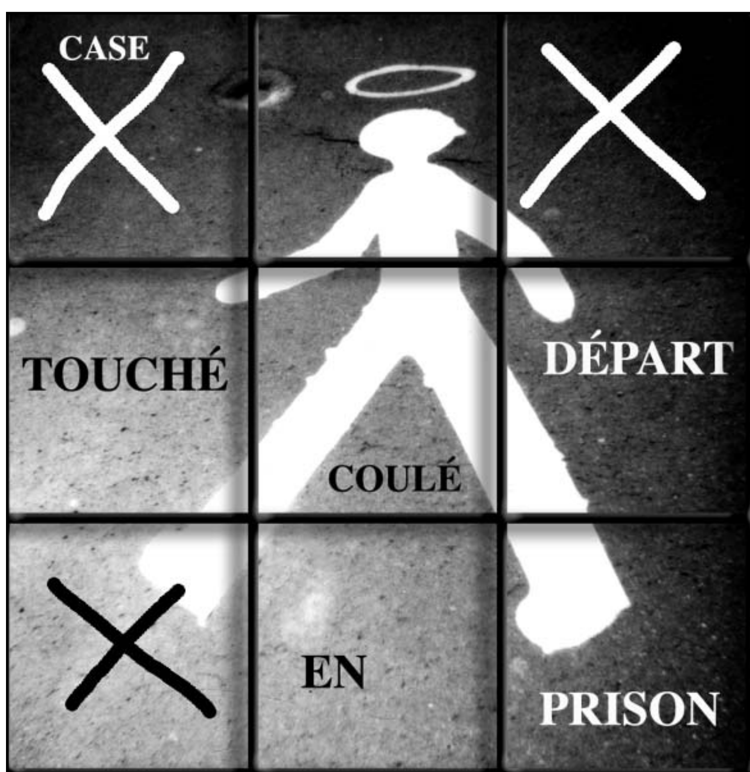
Désormais le ministère de la justice s'octroie aussi la possibilité de décider de toutes les mesures de placement ou de prolongation d'isolement, lorsqu'il l'estime nécessaire. De fait, les moyens, rarement utilisés, dont disposent les directeurs pour mettre fin à l'isolement d'un prisonnier sont quasiment réduits à néant, surtout pour toutes les personnes dites, selon leur jargon, sensibles. Leur dossier sera suivi directement par le ministère qui, bien que n'ayant jamais rencontré le détenu, aura le pouvoir de décider que le maintien à l'isolement est nécessaire.

En 1984, 73 prisonniers de Fleury adressaient l'appel qui suit :

«Voltaire réveille-toi, les humanistes au pouvoir sont devenus fous… La gauche humaniste se montre répressivement plus efficace que la droite. Michel Foucault est mort en serrant la main de Badinter, en toute confiance ! Sartre avait effleuré le livre noir de la pénitentiaire avec un peu d'espoir… La Ligue des droits de l'homme est aux abonnés absents, le syndicat de la magistrature s'est endormi dans ses promotions hiérarchiques, vive la gauche ! Les intellectuels mangent dans la main des maîtres socialistes et se taisent. Et pourtant le haro au laxisme de l'opposition, et l'œuvre réactionnaire d'une gauche empressée à se purger de ce pseudo laxisme accouchent d'une réalité répressive à jamais connue en France. Les chiffres : 392 condamnations à perpétuité en 1984… plus d'une par jour. Les peines de réclusion à temps se sont aggravées d'un tiers, les peines d'emprisonnement correctionnel ont triplé. (…) À l'heure où la France applique la barbarie civilisée et une répression sans précédent sur le chômeur-délinquant, nous sommes amers, mais ni fauves, ni assassins. Saint Badinter, sois gentil, démissionne!»

QUE L'ON SOIT TOUS SOLIDAIRES FACE A CES INJUSTICES

25/08/2005



Après avoir écouté la radio vendredi dernier, je reprends mon stylo car je vois que tu n'as pas touché ma missive, en réponse à ton AR, qui m'a fait très plaisir comme tout ce qui vient de toi et de tes fils. Il a mis 10 jours à arriver. La lettre dactylographiée qui était jointe a été mise à la fouille et ces bip ne veulent pas me la donner vu qu'elle est extraite du journal l'Envolée. Comme un hors-la-loi de bas étage, le directeur a décidé d'en interdire l'entrée dans sa maison. Maison dans laquelle je ne suis pas locataire mais séquestré. Tu sais, je motive les loups comme je peux, mais ils ne semblent pas recevoir mes lettres. Peux-tu me faire une missive pour le juge car mon langage n'est pas assez aiguisé pour manier leur vocabulaire, en mettant en avant ce que se permet la pénitentiaire en matière d'isolement social pour qu'il n'en rajoute pas ou je vais lui casser la tête si je le vois, merci. Sinon les p'tits schtroumpfs ont encore fait des ridiculeries, ils m'ont barbé mon ventilo à la fouille (jeux d'échec, dictionnaire électronique, etc.). Ce n'est pas la première fois pour ne citer que les plus moches à Villepinte ils m'ont volé 20 caleçons en soie, ce n'est pas la honte ? Alors à Strasbourg c'est la meilleure, tu vas flipper, ils m'ont détourné un mandat, d'ailleurs je ne le savais pas, c'est eux qui, un an après, m'ont envoyé une feuille avec tout ce que le crabe a détourné. Oh, une fortune (pour eux) et là ils m'ont envoyé un papier genre si je veux me porter partie civile pour le jugement qui aura lieu à la rentrée. Enfin, c'est sans surprise, on les sait capable de tout ce qu'il y a de plus ridicule, hein ?

Catherine, pour le mouvement il faut fixer une date, histoire d'être synchro. Voilà, est-ce que le premier septembre ça tente les Diesels ? Pour les autres, les longues dents, je sais qu'ils sont d'accord et sont plus prêts que moi encore. Oh, c'est un truc de fou ! Ce sont les bergers et leurs moutons qui gardent les loups. Tiens, une histoire que mon ami m'a écrite : c'est un dompteur de cirque qui parvient à dresser un éléphant avec une technique très simple. Alors que l'animal est très jeune, il lui attache une patte à un arbre très solide : malgré tous ses efforts, l'éléphanteau ne parvient pas à se libérer. Peu à peu, il s'habitue à l'idée que le tronc est plus fort que lui. Une fois adulte, bien qu'il soit doté d'une force de fou, si son dompteur l'attache par la patte, même à un tout petit tronc d'arbre, il ne cherche même pas à se libérer ; il s'est habitué à l'idée que l'arbre est plus fort. Question de conditionnement. Comme cet éléphant, nos pieds sont entravés par des liens fragiles. Il faut tous nous extraire de ce conditionnement, de ce tronc d'arbre qui fait que nous n'osons pas lutter afin de savoir qu'il nous suffit d'un zeste de courage pour redécouvrir notre liberté.

ISOLEMENT

Il faut utiliser la peur comme un moteur et non comme un frein à nos impulsions ; le retrait ou la lutte font partie de l'attaque, ce qui n'en fait plus partie c'est la paralysie. La peur n'est pas signe de lâcheté, c'est elle qui nous permet parfois d'agir avec bravoure. Celui ou celle qui n'éprouve jamais de peur relève de l'inconscience. Alors rassurez-vous ! Je sais très bien que je n'apprends rien à ceux qui écoutent la radio, pour la plupart je m'adresse aux autres dedans comme dehors, nous fonctionnons dans les limites imposées par notre propre conditionnement, et c'est cette peur qui fait qu'on accepte… ou pas.

On avait pris de bonnes résolutions pour lutter contre les abus que nous subissons tous et toutes derrière ces murs et nous savons aussi qu'il ne tient qu'à nous que cela change. Alors je voudrais dire qu'il faut qu'on garde et qu'on entretienne cette force qui nous permet de nous battre, jusqu'au jour J. Donc, pour septembre, c'est avant tout un combat nécessaire pour que tous sortent vivants de ces grottes. Pour ceux et celles qui pensent être assurés de cela, ça leur donnera quand même l'occasion de progresser et de s'accomplir. Si ceux qui vivent cette situation n'arrivent pas à voir que la misère, le désespoir et surtout l'humiliation offrent un terrain propice à la rébellion sont aveugles, quant aux autres cela les renvoie à leurs propres limites. Il n'y a plus rien à attendre d'eux, il faut que chacun(e) prenne conscience que les droits humains sont une notion très souple, que tout dépend du degré d'implication de certains, pour lequel ils optent tel ou tel jour. Comme ce sont des férus de la double pensée où l'hypocrisie est omniprésente, forcément épiloguer ne sert à rien et n'a jamais servi. Ceci encore moins face à la perversité d'hommes auxquels on assure une totale impunité. Ce sont leurs frustrations, leur perversité consciente ou pas et un certain téléguidage qui font que la prison a été détournée de son soi-disant but initial : un endroit à l'écart de la société où devaient être placés les fauteurs de troubles censés avoir les mêmes droits qu'à l'extérieur, le temps que le trouble s'efface. Quand on voit le temps qu'a mis à s'effacer le trouble lié à la canicule de 2003, ça donne une vague idée de la notion du temps.

Toutes nos actions vont dans un sens commun qui est d'abord de leur retirer cette impunité institutionnelle dont ils jouissent et dont ils abusent souvent en réunion. Cela à travers telle ou telle action, chacun(e) avec ses propres notions qu'elles (ils) revendiquent face à telle ou telle injustice. L'éventail est large, nous avons à faire à des micro-états.

L'éloignement, les mesures hygiaphones, l'isolement pour certains, les parloirs sexuels, l'envie de peindre pour les autres. Lâchez-vous ! Ils poussent le ridicule à son maximum tout en restant convaincus de ne pas l'être, eux. Lâchez-vous ! C'est la seule solution pour stopper leur élan ; tant qu'ils n'ont pour seule régulation sociale que la prison qu'ils transforment en broyeuse pour nous détruire avec mille aménagements, la mobilisation et les crocs sont notre seule force. De toute façon, eux-mêmes en s'abandonnant à la violence acceptent de renoncer à ce qui devrait être leur essence ; ce recours systématique à la violence institutionnelle dans ces grottes est le constat de leur propre échec et leurs règles n'ont qu'un but que nous connaissons : nous broyer, par différentes ruses.

Je termine par cette phrase : mourir c'est rester à tout jamais dans la même position. Celui ou celle qui reste trop tranquille voire immobile n'est plus en vie. Je sais aussi qu'il y a des oreilles qui servent de bouchons à une boîte pleine de vide et qui écoutent aussi la radio auxquels j'adresse ces trois mots : la conviction engendre l'événement.

Septembre :

En ce moment, c'est l'embargo, c'est simple, ça fait trois semaines que je n'ai pas touché une lettre, Cuba quoi !

Sinon, comme d'hab, j'écoute la radio et ça me fait plaisir d'avoir tous les vendredis des news de Christophe et Cyril… Pour le mouvement, j'attends d'avoir vu ma famille qui vient de rentrer de vacances et je bloque le mitard. Moi depuis juin, j'ai viré la télé et les cantines. Je trouve qu'il serait bien que chacun participe au mouvement à son rythme, le principal étant qu'à la fin du mois, tous ceux qui sont en QI et en détention, et qui estiment devoir bouger, fassent une action quelconque. Qu'elles (ils) revendiquent même la plus symbolique. L'histoire, c'est pas à celui qui ira le plus loin, mais que ça se sache, que l'on soit tous solidaires face à toutes ces injustices.

Vive nous et tous ceux qui nous soutiennent.

Ainsi parlaient les loups-garous.

Mounir, QI Nanterre





AUCUN PRETEXTE N'EST BON POUR NE PAS COMBATTRE L'INJUSTICE

le 27/06/05

Salut l'équipe de l'Envolée

Et surtout un merci aux poteaux du D1, car enfin voilà des bonhommes. Et surtout ne pensez pas que votre action est vaine, les choses avancent à petits pas mais cela avance.



Tout d'abord ici, au D5, il y a les Basques qui n'arrêtent pas de poser des affiches en promenade pour manifester leur dégoût de l'éloignement familial qu'ils subissent, mais la populace a l'air de se trouver impuissante face à cette injustice. Or, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a des familles qui décèdent lors des voyages pour venir voir leurs proches emprisonnés, sans parler du coût financier que cela représente.

Les deux desperados de Nanterre sont au mitard pour protester contre toutes ces injustices, le problème est qu'ils nous ont pris de court et, bien sûr, le mouvement doit se faire en synchronisation, c'est pour cela que j'appelle toutes les prisons qui écoutent l'Envolée à être à l'écoute afin que nous soyons synchro le jour J. Ce que je propose c'est que nous fassions un blocage et que personne ne remonte jusqu'à ce que les CRS viennent nous rentrer. De votre côté vous, l'Envolée, vous devrez avertir la presse. Il faut savoir que pour attirer l'attention de la presse et des députés sur ces injustices, il faut faire déplacer les CRS ; ensuite on pourra leur exposer notre dégoût de cette "torture démocratique" qu'est l'isolement, entre autres.

J'espère que les Basques à Bois d'Arcy, La Santé, Fresnes, Fleury et autres vont se mettre à l'écoute car leurs revendications sont légitimes et entrent dans le cadre de ce que nous revendiquons. De plus, l'union fait la force et les prisonniers de France ne doivent pas se diviser pour que l'administration pénitentiaire puisse mieux régner. L'éloignement familial ne concerne pas seulement les Basques, exemple Christophe, Parisien, qui est à Perpignan pour ne citer que lui, en plus hygiaphone et isolement. J'ai appris que pour Karim du D5, l'AP n'arrête pas de se moquer de lui. Il devait voir ses enfants le 18 juin, mais la prison a déclaré avoir perdu les papiers. C'est tout simplement un acharnement contre lui, il est toujours en hygiaphone et en plus maintenant ils lui font le coup de la perte des papiers. Sa famille est dégoûtée et lui, il tient bon, et surtout il remercie tous ceux qui compatissent.

Ici au D5, les Basques sont OK, et nous espérons que ce mouvement touchera l'ensemble des prisons, c'est pourquoi je pense que nous devons faire passer l'info et ensuite se décider sur la date. Espérons qu'on puisse faire ça pour juillet. Je pense à la fin juillet, mais ça ne sert à rien de précipiter, il faut tous se préparer. J'appelle aussi la population à ne pas oublier Antonio Ferrara qui subit une vraie "torture démocratique". Nous n'avons pas le droit de laisser faire ça, les gens du D3 ne discutent même pas avec lui car c'est très difficile. Antonio, si tu écoutes, on pense à toi et on n'accepte pas ce que tu subis. Son cas doit être exprimé dans nos revendications.

En récapitulatif, commençons par bien faire passer le message partout. Toute idée est la bienvenue. Pour les récalcitrants, je n'ai qu'une chose à dire, on attend que vous touchiez vos grâces du 14 juillet (la grosse carotte) et après, bougez-vous car aucun prétexte n'est bon pour se dispenser de combattre l'injustice.

J'en appelle aussi aux avocats qui écoutent l'Envolée et qui sont aussi dégoûtés de voir la décadence pénitentiaire, où les droits de l'homme de ce pays sont en train de prendre un gros coup sous prétexte du tout sécuritaire ; mobilisez-vous et aidez-nous dans notre combat contre l'injustice. Toute personne qui pourrait nous aider à faire passer le message à ces messieurs et mesdames les députés fera son devoir de citoyen, celui de rappeler à l'ordre le pouvoir quand il s'égare. Salutations et courage.

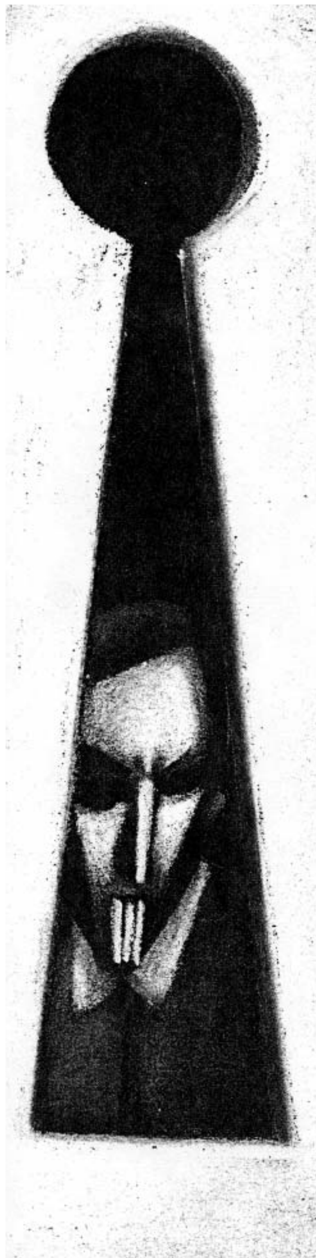
Le D5 à Fleury

CE QUI SE PASSAIT DANS LES PRISONS N'ETAIT PAS ETRANGER A CE QUI SE PASSAIT DEHORS

Le 21/08/2005, Fleury -Mérogis

J'ai trouvé très intéressant le texte lu à la dernière émission à propos des luttes dans les prisons espagnoles à l'époque de la réforme. C'est clair que c'était une époque très solidaire et très combative. Les émeutes se succédaient en impliquant toutes les prisons. Mais ce qui se passait dans les prisons n'était pas étranger à ce qui se passait dehors ; en réalité c'était un reflet des grandes mobilisations de la rue, un vrai mouvement de masses, très combatif. La répression était très forte aussi. Franco venait de mourir et le régime mettait en marche la réforme, ce que l'on appelle « la transition démocratique », sous la pression de la rue.

Cette effervescence révolutionnaire se transmettait à l'intérieur des prisons. On réclamait de meilleures conditions de détention. Dehors et dedans se généralisaient les mobilisations pour l'amnistie ; les prisonniers de droit commun réclamaient aussi leur grâce ou la révision générale des peines. Les automutilations, les grèves de la faim se succédaient et pratiquement toutes les prisons se mutinaient. Par exemple, à la Modelo à Barcelone, on a fait deux émeutes presque consécutives, à la deuxième on a agi en commando, et on a pris le contrôle de la prison très très vite et très vite aussi on a tout dévasté, et ensuite on est monté sur les toits. C'était pareil partout, au moins dans les grandes prisons.



En un rien de temps, la COPEL (coordination des prisonniers en lutte) a été présente dans pratiquement toutes les prisons, les transferts facilitaient aussi la tâche. En général l'ambiance était plutôt à la solidarité et très combative. Bien entendu qu'il y avait des disputes, mais sans relief dans ce contexte. Des forts liens d'amitié, de respect et de solidarité se sont créés un peu partout entre les militants de la COPEL et les prisonniers politiques. Le fonctionnement de la COPEL était très démocratique, on faisait des assemblées dans les cours de promenade où se décidaient les actions à mener. Les prisonniers politiques participaient à ces assemblées seulement en qualité d'invités par la COPEL. Bien entendu, on ne disait pas en assemblée, ou pas toujours, le jour ou l'heure exacte d'une action… sauf si l'on voulait tromper l'ennemi.

A cette époque, il y avait aussi une vraie fièvre pour les évasions, on creusait des tunnels partout. Ce fut justement à la sortie d'un tunnel creusé à la prison de Carabanchel (Madrid) que les gardiens surprirent le prisonnier anarchiste Augustin Rueda et le battirent à mort. Il est mort sans dénoncer personne, sans donner un seul nom. Ce fut aussi en réponse à cet assassinat que les GRAPO exécutèrent Jesus Hadad, directeur de l'institution pénitentiaire à cette époque.

Ce n'est pas nécessaire que je m'allonge plus sur ces événements puisque le texte que vous avez lu est assez bien détaillé, c'est un bon résumé ; mais je veux en profiter pour dire que ce n'est pas exact que les militants du GRAPO aient été graciés à l'époque. En réalité, l'amnistie avait été appliquée à tous les prisonniers politiques, sauf à nous ; et les Basques, ils n'ont pas tardé à remplir en quelques jours à nouveau les prisons. En réalité la démocratie n'était pas aussi démocratique que l'on voulait nous faire croire. Alors la lutte a continué. Après cela, arrivèrent des années de répression plus forte encore. La politique pénitentiaire se fondait sur la dispersion, l'isolement et la torture pratiquée dans toutes les prisons.

Par exemple, à Herrera de la Mancha, juste à l'arrivée, on nous faisait descendre un par un du fourgon et passer entre deux rangs de policiers d'abord et ensuite deux autres de gardiens. C'était le tabassage d'accueil, on nous déchirait les vêtements aussi pour, une fois à poil, nous habiller en bleu, un petit aperçu de l'enfer qui nous attendait.

Ce que je ne supporte pas, c'est qu'on parle des « privilèges » des prisonniers politiques. Parce que c'est justement ce langage et ce discours qu'utilisent le gouvernement et l'institution pénitentiaire pour justifier la répression et pour susciter ou provoquer des disputes et affrontements entre prisonniers de droit commun et prisonniers politiques. Faire circuler ce genre de rumeur a toujours fait partie de la politique pénitentiaire ; le but c'est de provoquer des disputes et des jalousies. C'est une méthode aussi ancienne que la prison elle-même. C'est pareil dehors quand on veut nous faire croire que les coupables du chômage et de « l'insécurité » seraient les immigrés… Enfin la lutte continue.

A bas les prisons, je vous embrasse,

Fernando

**« Chez les braves voleurs (la bonne mentale)
l'Argent n'a jamais pu séparer
de vrais Amis puisqu'aucun des deux
ne s'éloigne du butin ! »
A.B.**

A PROPOS DES LUTTES

Aux "Papillons" des QI avec ma Fraternelle Amitié

Nous qui sommes 24 h/24 dans nos cellules, il est peut-être temps que nous nous mettions tous ensemble à penser le monde plutôt que de patiner sur place dans la dénonciation de nos propres douleurs, de nos souffrances et de nos solitudes. Dedans, nous y sommes et nous n'y pouvons rien individuellement, alors peut-être faudrait-il que lutté avec des morts à l'appui pour une prison réformée. Nous devons lutter pour une prison abolie. Les pouvoirs veulent notre peau et font tout pour que nous ne soyons pas dans une réflexion globale mais morcelée. Si nous nous reconnaissons comme une génération sacrifiée et si nous avons ce courage de regarder la réalité en face comme elle est, alors à quoi sert ce sacrifice ? A vivre, survivre dans une peine éliminatoire en nous leurrant d'un confort carcéral réflexions, analyses et développements avec le droit à la connerie. Puisqu'ils nous prennent pour des cons, servons-nous de ce qu'ils croient être notre connerie. Mettons les évidences sur la table et reprenons à zéro les systèmes de valeurs. Nous avons contre nous des savoirs estudiantins et, lorsque l'on creuse un peu leur intellect, on arrive très vite à des néants personnels. Hé oui, ils ont rempli leurs vides intérieurs en se gavant d'études et de diplômes.



nous dépassions notre présent engluant en nous projetant non pas DANS l'avenir mais POUR l'avenir ! La question n'est pas, plus, comment diminuer nos peines de prison en marchandant nos libertés dans le jeu de hasard des remises de peines ou en minimisant notre lucidité, en devenant les croyants à genoux devant l'humanisme des juridictions, mais plutôt comment faire pour que le gosse qui naît au moment où j'écris ces lignes n'aille pas en prison dans douze ans, ou que la prison n'existe plus dans douze ans. Nous qui vivons l'incarcération aujourd'hui sommes une génération sacrifiée comme il y en a eu d'autres avant nous. La génération d'avant a accepté plus ou moins au minimum du pire ?

C'est pour cela que je vous invite tous et toutes à penser ce putain de monde sans aucun complexe et de confronter les uns les autres vos idées, qu'elles soient sociologiques ou philosophiques. Dans un précédent courrier, je dénonçais les neuneus cucus concons du CNRS, alors n'hésitez pas à renvoyer vous aussi la réflexion des professionnels du blabla à la place qu'elle n'aura jamais dû quitter, à savoir couchée aux pieds du trône des puissants. Nous ne sommes les éminences grises de personne et nous avons une intelligence hors scolarité puisée dans la vie elle-même. Faites part de vos pensées et En cas de crise, ils sont comme du bétail qui en appelle à la Civilisation, la même qui les conduit comme des moutons à l'abattoir. Exemple d'archi-sur-diplômé au chômage et paumé d'incompréhension. Guerres, archi-méga diplômé dans une tranchée avec dans la tronche - avant un obus - « Mais qu'est-ce que je fous », etc. Et lorsqu'il est jeune et médiatisé dans un mouvement politique du genre lycéen, il file se faire mettre moralement par le plus obscène des journaleux-animateurs minables à la Fogiel et Cie !

Nous avons une qualité que les scientifiques ont reconnue, nous sommes durs à la souffrance ! Alors qu'attendons-nous pour serrer nos

dents, nos fesses et nos poings en nous mettant debout face à eux ? Je ne demande pas qu'on aille au casse-pipe, MAIS, pour la première étape, que nous nous décomplexions ! Déjà, ôter le pouvoir de crédit aveugle donné à nos défenseurs. Qu'ils soient nos traducteurs à la rigueur, mais pas nos ventriloques. L'avocat a deux rôles, parler pour nous et nous défendre ! Pourquoi la première chose ? Et bien pour que nous ne puissions pas parler directement aux jurés, il nous interprète parce que les magistrats ne veulent pas que la chienlit que nous sommes à leurs yeux et à leurs oreilles leur cause d'égal à égal ! d'homme à homme. La seconde, nous défendre afin que nous n'attaquions pas ! Un exemple tout simple, l'interrogatoire de cour d'assises. Toutes leurs questions sont affirmatives, rarement interrogatives, ce qui fait que nous répondons par oui ou par non et que la parole nous est retirée de suite, soit par la question suivante, soit par un "nous verrons plus tard", et ce plus tard est ruminé ensuite dans le regret au fin fond de nos cellules à coups de "J'aurais dû". Aux assises, dans une fourchette de six mois à trois ans, la peine est fixée d'avance, on le sait et ils le savent et ils nous demandent de miser sur ce % de produit gratuit, échantillon ou réduction entre six mois et trois ans. C'est dans cette fourchette qu'ils testent notre liberté de parole ou notre autocensure par la soumission. Combien de fois ai-je entendu un condamné joyeux d'avoir pris trois ans quand l'avocat général en requérait douze. Vous avez pigé ? Votre contentement est le signe de votre soumission, l'arroseur est arrosé mais au sperme de proc ! Idem dans le cas contraire, réquisitoire de neuf et peine de douze. C'est le même système puisqu'on revient avec un sentiment d'injustice adouci par la comptabilité des grâces : trois ans ! La soumission que nous n'avons pas eue dans le box ou alors que nous avons mal "jouée" se jouera intra muros dans la prison.

Avant ils coupaient des têtes, aujourd'hui ils s'en prennent directement à nos cerveaux et pour ceux qui ont des lacunes en anatomie, je signale que le cerveau est dans la boîte crânienne, donc la tête ! Décapités par décervellement !

Comment retourner la situation, ou plutôt changer la règle - qui n'est pas un JEU ! A ma naissance je n'ai pas demandé à tirer toutes les cartes de la misère sociale pour faire mumuse à la révolte !

C'est à l'instruction qu'il faut semer ce qui poussera au procès. Je m'explique, et pardonnez-moi de



tomber dans le cas personnel. Lors de la G.A.V avec toutes les preuves contre moi, j'ai nié calmement durant deux jours et j'ai avoué une demi-heure avant la fin de la G.A.V. Hors ma déclaration disant «Je reconnais les faits et ne conteste en rien la VERSION des témoins", il n'y a rien, car il était trop tard pour entrer dans le détail du passage à l'acte, et j'arrive chez le juge avec des aveux pour ne pas me la mettre à dos et à charge. Sur le pourquoi : « C'était la récidive ou la clochardisation » et sur mes deux jours de dénégations «J'ai fait un blocage psychologique et je n'arrivais pas à me reconnaître moi-même » Déni classique et démontrable puisque ce ne sont pas les faits que je ne reconnais pas mais ma personne. A l'instruction, je suis dans la même démarche avec un PLUS. Je dis au juge que je ne peux argumenter ma défense en répondant à ses questions dans son bureau hors des trois réponses sus-citées car répondant à ses questions je ferais d'elle et malgré elle (la juge instructeur) un magistrat partial ! A toutes ses questions je donne la même réponse. Je ne refuse donc pas de répondre, je me réfugie derrière ma défense en reportant ma réponse pour le jour de la plaidoirie au procès. Evidemment la juge demande pourquoi son instruction classique ferait d'elle un juge partial ? Là, pas de réponse autre que « Mon avocat répondra à cette question dans sa plaidoirie ». Idem le jour du procès, casser le questionnement affirmatif du Président par la même réponse : « Mon avocat répondra à cette question tout à l'heure dans sa plaidoirie ».

Ce que je n'explique pas à la juge sur la partialité et l'impartialité, je l'explique à mon avocat et bien évidemment à vous.

Pourquoi le juge instructeur cherche à récolter le plus de choses possibles sur votre personnalité, vos actes, votre démarche et votre état d'esprit ? La réponse est simple : pour que l'Avocat Général ait tous les éléments en sa possession pour son réquisitoire et ces éléments sont FORCEMENT ceux dont la défense va se servir pour étayer sa plaidoirie. Vous donnez tout au juge d'instruction. Le Procureur le reprend dans son réquisitoire pour tout démonter. Vous répondez au Président, à la totalité de ses questions : Le Procureur reprend tout idem pour le démonter ET HYPER IMPORTANT, LE PROCUREUR PARLE EN PREMIER AUX JURÉS ! Alors ? Et bien, le Juge stocke les infos UNE FOIS, Le Président vous les fait préciser une DEUXIÈME fois. L'Avocat Général les démonte ou les avance (ils s'amusent souvent à faire une caricature de la plaidoirie PROGRAMMÉE de la Défense) en les répétant une TROISIÈME fois et enfin, lorsque votre Avocat plaide il reprend les propos une QUATRIÈME FOIS et les jurés, au bout de deux jours, se disent : ÇA VA, ON A DÉJÀ ENTENDU TOUT ÇA TROIS FOIS et ils n'écoutent plus l'Avocat qui ne peut sortir de son chapeau que les lapins exhibés depuis deux jours voir plus car LA PARTIE CIVILE RESSERT le discours. Tandis que lorsqu'on ne

dit que le strict nécessaire en radotant les quatre phrases clefs «Mon avocat répondra à cette question tout à l'heure dans sa plaidoirie». «C'était la récidive ou la clochardisation». «J'ai fait un blocage psychologique et je n'arrivais pas à me reconnaître moi-même. Je reconnais les faits et ne conteste en rien la VERSION des témoins».

L'Avocat Général ne sait pas ce que va plaider l'Avocat, alors il suppute une défense classique et misérabiliste. Là, lorsque l'Avocat plaide, il les attrape où on ne l'attend pas et pour les Jurés ce sera tout NEUF et pas le moins du monde réchauffé. L'Avocat parle en DERNIER, et ensuite le Prévenu! Procès terminé et personne ne connaît vos arguments pour les détourner ou les galvauder. Même pas un procès de rupture. Pas de scandale!

La partialité du Juge tient donc dans le fait qu'en répondant à ses questions sur le fond et la forme, elle lèse la Défense qui parle en dernier et favorise le Ministère Public qui prend la parole en premier en sachant déjà ce que va dire la Défense. Résultat: PARTIALITÉ DU JUGE D'INSTRUCTION et du PRÉSIDENT de la Cour qui, je répète, favorise l'attaque en lésant la Défense.

Et de cela, y'en a marre! Marre de la fausse courtoisie, du faux intérêt des juges d'instruction qui vous dit avec son esprit compréhensif et son attention tendue en piège à Loup: «Racontez-moi donc comme vous avez souffert dans votre vie et pourquoi et par qui et comment? Alors vos actes, c'était donc pour cela et cela, n'est-ce pas?»

C'est pour cela que je vous invite à la dissection de leur manière d'être, car comme l'a dit un grand psychologue dont je tairai le nom par modestie et pudeur: «Pour savoir ce que l'autre en face à dans le ventre: Y'a que l'autopsie! DE VRAIE!!!»

Je reviens à nos complexes et qualités primaires, je m'inclus bien évidemment!

Aujourd'hui, lorsque les flics attrapent un mec qui ne balance pas, les flics le regardent comme s'il s'agissait d'un martien ou d'un dinosaure ou du dernier des abrutis, puisqu'aujourd'hui l'indic est salarié et bientôt syndiqué. A une autre époque, Caligula avait fait torturer un voleur qui refusait d'avouer et de dénoncer son complice, je vous laisse imaginer ce qu'était la garde à vue romaine avec la bénédiction de Caligula qui est au pouvoir ce que Sarko serait à un étron usiné par un anus canin (serait car le conditionnel ne laisse pas prise à la diffamation). Le voleur n'a pas parlé sous la torture. Caligula l'a libéré en lui donnant son poids en or. Voilà où sont nos valeurs à nous. Non pas citoyen-mouchard mais marginal têtu, orgueilleux, con peut-être, mais terriblement fier. Lorsque nous n'osons pas dénoncer «la torture» subie de par l'AP (surtout lorsqu'elle touche à la susceptibilité de nos rectums voyoucratiques), c'est cela qui fait blocage alors, psychorigide pour psychorigide, autant en faire un atout et une qualité. Ou alors nous sommes, moi inclu, cons et lâches, et là, même pas la peine de relever la tête pour faire coincoin dedans et blabla dehors, nous méritons ce qui nous arrive car nous aurions alors des mentalités de perdants, et au-delà, de soumis. Je sais que c'est facile de dire ça mais que disons-nous dans nos colères impuissantes? Nous ne disons pas «Oui Monsieur. Merci Monsieur» Nous disons et quel qu'en soit le prix à payer en mitard ou autre. «Va te faire …!» «Je t'emm…!»

Maintenant, ne nous trompons pas, ce n'est pas aux matons qu'il faut dire ça, car qu'est-ce qu'un maton sinon un vendu du prolétariat qui a choisi d'opprimer un autre enfant du prolétariat pour bouffer. D'ailleurs, quand l'un d'eux m'agace, je le regarde dans les yeux et lui dis avec beaucoup de pitié: «Ah la la, je comprends, c'était dur, hein, tous les jours, d'aller pleurer à l'ANPE!» 9 fois sur 10 il baisse la tête en ronchonnant. Quand il ne la baisse pas c'est qu'il a passé l'examen dont les questions ont été baissées en dessous du seuil de pauvreté intellectuelle et, dans ce cas, il n'a pas saisi mon allusion à l'ANPE et en fait il est un douanier à la Fernand Raynaud! Bref nos ennemis sont bel et bien les magistrats qui nous envoient dans les geôles alors qu'ils savent pertinemment que nous avons raison de refuser l'esclavagisme social en allant voler les sousous qu'ils cachent dans les banques. Quand un magistrat me dit que les sans-papiers n'attaquent pas les banques, que dit-il? Il me dit simplement qu'il aurait préféré que je bosse au noir (un délit) plutôt que d'aller voler 3 euros 50 dans une banque; et quel travail me propose t-il en sous-entendu? Pardi, de venir chez lui faire le domestique! Jadis, ils avaient tous une bonne étrangère afin quelle n'entende pas ni ne comprenne les conversations à la table d'hôte du maître de maison. Le seul



droit, faveur, que les pauvres avaient, restait celui de lécher Madame et de sucer Monsieur. J'invite à mordre dans le vif du sujet !

Ces BIP de la Justice disent que la prison est l'école du crime ? Et bien, donnons-leur raison et créons une Université Marginale ; malgré la disparition des « Maîtres Voleurs », faisons des temps de peine nos propres constructions intellectuelles qui, d'outils, deviendront fatalement des armes. Quand aux prisonniers estudiantins ? Cessez de citer les textes et pondez-nous vos propres créations, citations et réflexions. Platon et consorts n'ont pas pensé le monde pour nous mais pour ceux qui nous gouvernent ! La culture est bonne pour « Question pour un champion » ou pour « Qui veut gagner des millions » NOUS, c'est à « Question de vie ou de mort » que nous sommes confrontés et nos adversaires sont des ennemis qui veulent nous voir crever !

Celui qui parle de la prison doit pouvoir parler du handicap, celui qui parle du handicap, de la maltraitance, et ainsi de suite, le féministe doit parler de l'homosexualité, etc. Revenir à l'ENFERMEMENT, car nos libérations ne sont que des transferts en semi-liberté !

Salut à tous et toutes. Hommes, Femmes, Enfants, Transexuel(le)s incarcérés.
Credo quia absurdum
HAFED

PS : Merci de votre écoute, et si certains de mes propos ont choqué, dites-vous bien que je me compte en premier « bon pour la critique ».



« JE SUIS UN FERME PARTISAN DE LA PRISE DE CONSCIENCE »

« Il y a plusieurs points qui dans le contexte présent ont retenu mon attention. Il s'agit tout d'abord des propos de Saïd, sur le droit, sur le code de procédure pénale, etc. Je partage depuis longtemps cet avis. En effet, c'est une perte de temps et d'énergie que de se battre sur un terrain que l'administration pénitentiaire maîtrise. Certes, il ne faut rien lâcher et se battre pied à pied pour le respect des droits essentiels, mais pour que les choses bougent, l'essentiel de la démarche doit être une sorte d'innovation permanente et systématique. Ainsi que je l'ai toujours dit, je suis et reste solidaire, mais avant tout je suis un ferme partisan de la prise de conscience et donc de la réaction autonome et personnelle. Car à mon sens, c'est la multiplication et la diversification des actions individuelles et ponctuelles qui restent les plus efficaces.

Philippe (10 septembre 2005)

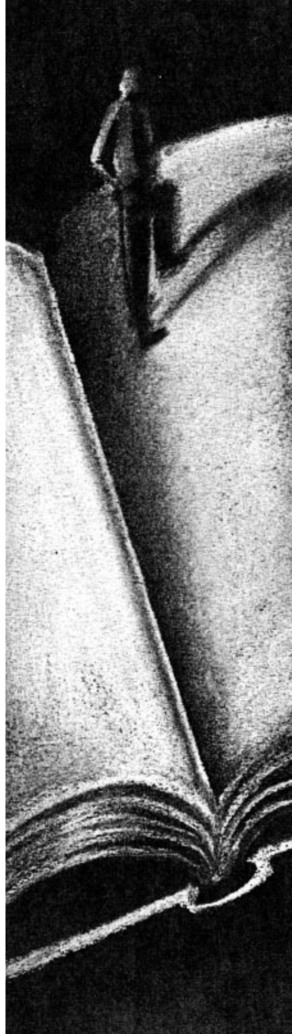
LA GREVE DES VETEMENTS

05/09/2005

Un écrivain raté est avant tout un Ecrivain
Un écrivain réussi n'est après tout qu'une Réussite.

AHB

Il m'est de plus en plus difficile de parler de la prison car je n'ai pas été au cœur de la prison, là où ils tuent les hommes : les quartiers d'isolement ! Qu'est-ce que c'est ? Ce sont des quartiers de la mort (et j'ai pesé mes mots) là où le système ne fait plus de quartier ! Le couloir de la mort est un couloir dont la porte ne s'ouvre même plus sur la mort biologique mais sur un enfer légal, codifié. Le pire des enfers puisqu'au-delà de la damnation et en deçà de la rédemption il n'y a aucun espoir d'innocence, comprendre d'enfance ! L'État infantilise dans le seul but de commettre ensuite le crime d'infanticide ! La nourriture ancestrale de tous les Molochs qu'ils soient religieux ou non. L'exécution de l'enfance fait bander les puissants depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Les isolés sont transférés les yeux bandés ! Entendez bien cela : LES YEUX BANDES COMME LA JUSTICE ! Cette salope s'est incarnée dans l'Homme isolé, a fait de lui son domicile, elle habite l'homme comme n'importe quel démon de merdique théologie. L'Isolé ne pense qu'à ça, ne vit que par ça, ne souffre que par ça : la Justice et à ce qu'elle lui fait subir dans la peur et la solitude. Il ne peut y avoir d'autre exorcisme social qu'une révolution humaine. Pourquoi bander les yeux de Ferrara ou de Bonnal alors qu'ils sont transférés, extraits par des hommes cagoulés ? Pourquoi ? PARCE QU'ON BANDE LES YEUX DES CONDAMNES A MORT. Symboliquement, il y a là une exécution réelle et concrète. Une façon de leur dire qu'ils ne verront rien venir. Du sadisme d'État à l'état pur. Pourquoi les mettre dans le noir lorsqu'ils sont déplacés ? II s'agit bien de cela, les plonger dans le noir et non plus de je ne sais quelle mesure de sécurité. Et de quoi les enfants ont peur ? DU NOIR ! Pourquoi ? Parce qu'ils y voient des monstres. Si demain, l'État pouvait créer une machine de Science-fiction, pour extirper des années de vie aux condamnés afin de les ajouter à la leur, ils le feraient sans hésiter. D'ailleurs ce n'est pas tant de la science-fiction puisqu'en Chine ils prélèvent les organes des condamnés à mort pour les greffer et cela revient à faire mourir les uns pour prolonger la vie des autres ! Et de quels autres si ce n'est ceux qui ont les moyens de se payer cash un organe ? ! Le temps de vie pris aux prisonniers les rend de plus en plus puissants. Ce serait bien de réfléchir à ce genre de chose et voir vraiment leurs vraies gueules de vampire !



Lorsque je dis qu'il m'est de plus en difficile de parler de la prison c'est à cause de ce sentiment d'être privilégié. La prison que je vis me paraît très soft en comparaison de ce que je sais sur le cœur de la prison, les QI. et lorsque je regarde mes codétenus, je sais qu'ils ne savent pas ou n'ont pas conscience de ce qui se passe dans les QI. Pour eux c'est abstrait et, ils le nient presque en disant que ça n'existe pas. Pourquoi ? Parce que, je crois, ils ne supportent pas d'imaginer qu'il y a pire que ce qu'ils vivent dans le même lieu mais dans une sorte de monde parallèle. D'où l'existence du mitard. Ils pensent que la dureté de la prison s'arrête au mitard. Alors leur parler d'un au-delà du mitard, leur dire et chercher à les convaincre que le mitard n'est qu'un sas qui ouvre sur pire, l'Isolement : ça les dépasse. Il n'y croient pas. Nous sommes 1 500 prisonniers et combien entendent la phrase de Ferrara qui dit : "Je suis isolé des isolés même". Comment visualiser la réalité de cette phrase ? Ils n'y arrivent pas, alors ils préfèrent penser que ça n'existe pas. C'est pourquoi, aussi, la "masse" carcérale ne bouge pas. L'inconscient collectif a PEUR de cette réalité à laquelle elle n'a pas été confrontée.

Au sujet des moyens de luttes contre les QI pour les mois à venir. J'ai une idée qui pourrait mettre une MERDE phénoménale. MAIS elle est tellement zarbi que je me demande si les hommes pourraient la mettre en application ? Ou plutôt, s'ils oseraient le faire. La plupart des garçons dans les QI sont prévenus et en cela, se déplacent vers les tribunaux. Il faudrait réfléchir donc (je dis réfléchir alors que j 'ai envie d'écrire AGIR) à une grève des VETEMENTS. Puisqu'ils considèrent les prisonniers comme des animaux, qu'ils nous mettent à poil pour un oui ou un non ! Pourquoi rester habillés ? Imaginons une grève des vêtements, A poil dans les cellules, à poil pour aller aux douches, au parloir avocat etc. Ok, ils vont faire sauter les parloirs, MAIS les extractions ? Hé oui. Demande de mise en liberté provisoire suivie d'appel avec demande à comparaître : les voilà dans un pataquès d'un autre monde et cela sans violence ! On peut même se réclamer NATURISTE comme d'autres se disent végétarien. C'est une idée, discutons-en. Elle m'est venue en voyant les gars aux douches, beaucoup se lavent en gardant leur slip (dommages collatéraux de la pression islamiste) alors qu'ils se mettent nu devant les matons pour les fouilles. Qu'est-ce que c'est que ces pudeurs pseudo-respectueuses dans des cabines de douches individuelles où pour voir le cul du voisin il faut vraiment entrer sous la douche avec et, cette soumission de la pudeur face à un maton qui dit : - Allez mon gars tourne toi et lève la plante des pieds ! - ? Bref, voilà un peu un bout de gamberge.

Un petit clin d'œil à propos de l'islamisation, l'AP avait programmé XXL (chaîne cul) et au bout d'un mois elle s'est

arrêtée pour revenir sur MTV (zique) parce que les prisonniers islamistes se sont plaints auprès de la Direction pour cette infamie cathodique. Les pauvres appuyaient involontairement sur les n° 1 et 3 et tombaient dessus à partir de minuit. Ce qui est choquant là-dedans, c'est que l'AP plie à une pression islamiste et que les Islamistes sont prêts à collaborer avec l'AP au nom de leur morale ! Echange de bons procédés. Les 2 finiront par l'avoir dans le C… Dans les années quatre-vingt c'était les prisonniers pour mœurs qui s'étaient plaints sous prétexte que ça foutait leur psychothérapie en l'air et que surtout, ça soit mis dans leur dossier, qu'ils avaient manifester contre l'abomination qu'est la pornographie…

Moi ? Ma parole quand ça s'est arrêté ça m'a sauvé la vie… Je perdais deux kilos tous les soirs ! Je me transformais en Derrick non stop et mes ressources naturelles ne sont pas éternelles, nom d'une bite !!!

AH BENOTMAN 914545 2 DI Nord
c/328 1 allée des Thuyas 94261 Fresnes cedex

LES RECOURS EUROPEENS

CONSEILS A CEUX QUI VEULENT TENTER LES RECOURS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS CONTRE LES MISES A L'ISOLEMENT

(Saïd Remli, cf Envolée N° 12)

« Le **code de procédure pénale** a été rédigé de façon tellement pernicieuse qu'il peut se réclamer d'un article et de son contraire dans l'alinéa suivant. Se réclamer du droit interne, c'est la stupidité finie. C'est se casser les dents systématiquement. Un gars qui va se plaindre de sa mise à l'isolement auprès des directions régionales perd son temps, ça ne sert à rien non plus d'aller voir un juge d'application des peines. Tout le système couvre toutes les saloperies. En revanche, la France a ratifié un certain nombre de **traités** et l'**article 55 de la constitution de 1958** prévoit la **primauté du droit international** sur le droit interne : c'est la première chose qu'il faut comprendre. Il faut donc se renseigner dans un premier temps auprès des instances internationales, comme le **Centre des Droits de l'homme à Genève** qui regroupe plusieurs comités (le comité contre la torture etc.) ainsi que légion de groupes de travail (groupe de travail sur la détention arbitraire, groupe de travail sur les violations de droits de l'homme…). Les groupes de travail travaillent eux en temps réel : j'ai pu voir un détenu incarcéré aux Baumettes dans une situation de vide juridique, qu'aucun magistrat ne voulait regarder, s'adresser au groupe de travail sur les détentions arbitraires et sortir deux jours après.

1° Donc dans un premier temps, écrire au **centre de documentation de Genève** en expliquant sa situation et que l'on souhaite connaître ses droits et recevoir ainsi tous les textes relatifs aux droits de l'homme : on reçoit des courriers du centre des droits de l'homme de Genève ; c'est inscrit au greffe et du coup l'Administration Pénitentiaire sait qu'elle pourra avoir des comptes à rendre sur tel ou tel sujet auprès des instances européennes. C'est tout bénef, non que l'on devienne intouchable, mais ils font un peu plus attention. »

2° « L'autre erreur répandue est de croire que l'AP dépend du pénal ; l'AP est une administration, elle dépend donc du **tribunal administratif**. Et il arrive que les instances administratives acceptent assez mal que l'AP leur donne des leçons quant aux arrêts qu'ils peuvent rendre. Un type qui est à l'isolement, subit des conditions de manque de lumière, manque d'air, manque d'espace : tout ça dépend du **ministère de la santé**, donc c'est auprès de la **DDASS** qu'il faut s'adresser : les types viennent et ils font régulièrement sortir des prisonniers de l'isolement en disant que les conditions d'hygiène, de vie ne correspondent pas aux normes établies. Je l'ai expérimenté plusieurs fois. En fait il faut sortir des sentiers battus pour pouvoir obtenir quelque chose : du côté du droit interne, chaque fois qu'il y a une jurisprudence en faveur des prisonniers, un décret vient l'annuler. »

Si des personnes veulent avoir des conseils, je leur répondrai, qu'ils écrivent à l'Envolée qui fera suivre. »

<u>En résumé</u>
1°- zapper le code de procédure pénale : à sens unique pour l'administration pénitentiaire
2°- Centre des droits de l'homme à Genève
3°- Tribunal administratif
4°- DDASS / ministère de la Santé

EXTRAITS DES DERNIERES LETTRES RECUES

Nino (Osny, le 9 septembre 2005)

«Vous auriez dû recevoir un appel vendredi dernier pour vous faire savoir que nous sommes au QI et nous avons tous sorti les télévisions le jeudi 8/09/05. Nous demandons des barres fixes car la salle de musculation est trop juste. Mais il y a une autre raison : nous avons le mitard en dessous et pendant quinze jours d'affilée nous nous sommes fait insulter par les détenus de détention «normale»; les insultes habituelles «tu vas rester ici toute ta vie», «vous êtes des braqueurs, des pointeurs», «on va niquer vos femmes et vos filles au parloir»… On a su que les matons invitaient ces petites gens à nous faire la misère, donc nous avons toute une nuit, en nous relayant, tapé sur les portes pendant au moins une demi-heure toutes les heures jusqu'au matin. Cela a fait un scandale dans toute la détention car personne n'a pu dormir. Il ne faudrait quand même pas que ces petites frappes oublient que c'est aussi sur nos pécules qu'est prélevé l'argent qui sert aux associations «socioculturelles» qui achètent ainsi les fournitures pour leurs activités (concerts, ateliers, poterie, cours de yoga, ballons…), tout ce à quoi nous n'avons pas droit, c'est pour cela que nous avons demandé au moins des barres fixes.

Donc nous n'avons pas rempli les bons pendant deux mois et demi ; hier nous avons reçu le relevé de comptes du mois d'août et septembre et il y avait 5 retraits pour chacun de 15 euros, ils se sont permis de faire le retrait sans bon et sans notre accord. Donc en plus du mouvement collectif de tous les QI, nous avons saisi l'occasion et nous ne lâchons pas. Vous savez, on ne peut pas écrire comme on veut et nos écrits ne relatent pas bien nos pensées… Y'a pas d'arrangement.



Xavier (la Santé) 9 septembre 2005

«La lutte interne n'est plus un critère commun placé hors de toute définition collective. L'essentiel réside dans l'avancée de nos requêtes individuelles et dans la communication des résultats obtenus dont vous pouvez être les rapporteurs. J'en viens à l'orchestration du «mouvement». Il ne faut pas s'abuser, l'immobilisme carcéral n'est pas le seul fruit de la frilosité ou de l'indifférence, il procède surtout d'une stratification interne savamment entretenue. A savoir qu'il existe deux franges intra muros déterminées tant par la durée des peines que par les perspectives de sentence et qu'à ce titre l'administration concernée se place en zone tampon, favorisant la petite délinquance pour mieux marteler ceux restants. Qu'à cela ne tienne, les mesures d'aménagement octroyées aux petites peines ne sont pas d'essence humaniste, tout au plus un palliatif à la surpopulation interne, un alibi aux récentes lois éliminatrices et une réponse à toute diatribe du régime en place. Peut-on attendre d'un délinquant d'opportunité une adhésion minimale à ce mouvement légitime ? Connaît-il seulement la teneur d'un quartier d'isolement ? J'en doute, car le plus souvent, il n'en a cure et n'en possède qu'une vague idée. Il est totalement excentré de la souffrance des concernés puisque son quotidien carcéral n'est en rien assimilable à celui des réprouvés. Pour lui, l'isolé est souvent suspect et dès lors le respect inhérent à son statut se dissipe. Cette attitude conditionne indirectement la torture administrative, elle participe de cet isolement et n'envisage nullement l'annihilation de cette dernière.

Si l'indifférence de l'un indiffère l'autre, il est quasiment illusoire d'attendre une réaction commune. Le tout-venant enfermé est souvent anesthésié de différentes manières. Face à cette léthargie endémique, la solution tient peut-être plus dans l'action individuelle démultipliée imprévisible et dans la crainte qu'elle suscite que dans celle collective vouée à l'avortement. On ne parlera plus de «diesel» mais on évoquera l'accoutumance au poison carcéral, au venin administratif et la banalisation de l'insane», ce qui confine inexorablement à l'abdication. Demeurons toutefois pugnaces et optimistes.

Toujours à vous, bien cordialement.

CENSURE

Le courrier que je vous envoie, pour la plupart ne vous parvient pas. Je n'ai toujours pas reçu le journal, ils ont dû le bloquer à la fouille. Ici, rien qu'au mot «l'Envolée», le courrier est passé aux rayons X.

Franck (Villepinte) 11/09/05

La censure est une atteinte aux droits de l'homme...

Nous, détenus longue peine, subissons des censures qui nous sont imposées par l'Administration pénitentiaire sous couvert de mesures d'ordre et de sécurité.
Il y a quelques mois, à la maison centrale d'Arles, l'on commençait à nous censurer par exemple le journal L'Envolée (mensuel qui dénonce les quartiers d'isolement, les longues peines et leur allongement systématique ces dernières années, les suicides bien trop nombreux dans les geôles de l'État français et pour finir un journal qui nous laisse un espace de parole où nous pouvons exprimer nos impressions et sentiments concernant notre enfermement ainsi que nos convictions politiques).
Comme si cette censure n'était pas suffisante, nous pouvons lire dans un article paru le 1er septembre dans Le Journal du dimanche, qui lui n'est pas censuré par l'AP, ces quelques lignes vomies par un délégué Ufap de la prison de la Santé à Paris : " C'est un journal abominable et ordurier qui nous fait passer pour des tortionnaires ", " Il est censuré quand il arrive par la poste. "



Il semble que toutes les vérités ne soient pas bonnes à entendre !
Oui, vous êtes des tortionnaires et vous serez considérés comme tels tant que des détenu(e) s seront détruites psychologiquement et physiquement durant des années dans les quartiers d'isolement, tant que les quartiers disciplinaires (mitard) existeront, tant que la peine à perpétuité sera en vigueur et, pour finir, tant que la prison ne sera pas abolie.
Oui, vous continuerez à être vus comme des tortionnaires tant que vous cautionnerez un système carcéral qui nous meurtrit au plus profond de nous-mêmes.
Nous sommes forcés de constater que dans un pays comme la France, qui se dit être le berceau des droits de l'homme, dans les geôles de ce dit pays, l'on censure encore certains journaux. Que tous les vaguemestres des prisons de l'État français en sont encore à lire les courriers que nous envoient nos familles et nos amis !
Lorsque la teneur et le contenu d'un courrier ne plaît pas à l'AP, et ce, toujours par mesure d'ordre et de sécurité, l'on censure la lettre ou,pire,l'on fait disparaître le courrier !
Par conséquent, tant qu'il y aura toutes ces censures, que la lecture systématique de nos courriers sera de mise, qu'un grand nombre de nos camarades continueront à pourrir dans les quartiers d'isolement et les quartiers disciplinaires, que la réclusion à perpétuité sera toujours prononcée par les bourreaux assermentés des cours d'assises, nous lutterons pour dénoncer tous ces abus et toutes ces atteintes au respect et aux droits de l'être humain.
Courage, force et détermination à tous les détenu(e) s et militant(e) s qui luttent contre ces lieux de non-droit que sont les prisons.

Philippe PEYRONNET, maison centrale d'Arles, septembre 2002

FAC SIMILÉ CENSURE

MAISON D'ARRÊT PARIS LA SANTE SERVICE DU VISA

NOM Prénom n° Ecrou

Nous vous informons que le document que vous avez reçu le 06 AVR. 2005 n'est pas autorisé conformément à l'article D- 415 du C.P.P.

Lettre(s) ☐ Revue(s) ☒ Journaux ☐ Autres ☐

c NEID (l'envolée)

Retour à l'envoyeur ☐ Remis à votre fouille ☒

A retourner au visa

Service du Visa

Lettre-type de plainte administrative pour censure

Ministère de la justice
A l'attention de la direction de
l'Administration pénitentiaire
Place Vendôme
75001 PARIS

Le :

Monsieur le Directeur,

Je, soussigné X, détenu à la prison de…, sous le numéro d'écrou…, suis abonné au journal intitulé L'Envolée depuis le mois de… 2002 moyennant le paiement annuel de la somme de 15 euros.
Mon journal a été saisi par l'Administration pénitentiaire alors qu'il est bien édité sous un numéro de dépôt légal et ne fait l'objet d'aucune censure.
Cette attitude subjective de l'Administration pénitentiaire est au demeurant illégale et inacceptable.
Quoi qu'il en soit, la saisie de mon journal est contraire aux dispositions de l'article D 444 du nouveau Code de procédure pénale issu du décret no 98-1099 du 8 décembre 1998 et à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, du préambule de la Constitution de 1946 et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Vous comprendrez que je subis un préjudice certain et réel de voir l'Administration pénitentiaire me saisir un journal que j'apprécie dans la mesure où ses rédacteurs s'efforcent de défendre et dénoncer les dysfonctionnements carcéraux.
En conséquence, la faute de l'Administration pénitentiaire est parfaitement constituée.

Dans ces conditions, je vous demande que d'une part me soit restituée immédiatement les dits journaux, d`autre part le versement de la somme de 15 000 euros en réparation de mon préjudice financier et moral.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes sentiments distingués .

XXXXX
Détenu à la prison de…

À envoyer en un exemplaire en recommandé au ministère de la Justice.
Sans réponse au terme de deux mois, envoyer quatre requêtes au tribunal administratif de Paris accompagnées d'un timbre fiscal de 15 euros en recommandé.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA JUSTICE

Caen, le 22 novembre 2004

LE DIRECTEUR

A

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION REGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES

CENTRE PENITENTIAIRE DE CAEN
SECRETARIAT DE DIRECTION

N° /Dir/PW/SL

OBJET : Retenue de la revue « l'envolée ».

Je vous avise que la revue « l'envolée » de juin 2004, parvenue dans votre correspondance ce jour, a été retenue en application de l'article D.444 alinéa 2 du Code de Procédure Pénale, pour atteinte à la sécurité des personnes et des établissements.

FAC SIMILÉ CENSURE

LE DIRECTEUR ADJOINT,

Patrick WARDENSKI

« On est dans la merde jusqu'au cou, c'est pour ça qu'on marche la tête haute »

Aujourd'hui la diffamation est l'alibi parfait pour instaurer une censure qui ne veut plus dire son nom, surtout quand les "diffamés" portent un bel uniforme d'Etat. Comme si les tenants de la paire de ciseaux avaient peur d'afficher franchement la couleur : vos idées ne sont pas dans la norme et sont dangereuses puisqu'elles sont "justes" et non récupérables. Alors plutôt que d'attaquer sur le fond, il est beaucoup plus facile d'en finir avec les agitateurs en les empêchant de diffuser : une belle prune bien juteuse pour diffamation et hop le vilain petit canard est coulé.
Mais parfois ceux à qui ont a voulu clouer le bec refusent de plier leurs ailes…
Petit exemple avec le groupe *La rumeur* et le texte écrit par Hamé, un de ses membres, juste avant le procès pour "diffamation publique envers la police nationale" *

*Pour plus de précisions sur cette affaire, voir sur le site de Résistons ensemble (http://resistons.lautre.net/).

Inscrivez, greffier !

Le rendez-vous est pris. Le 12 novembre 2004 nous aurons l'insigne privilège d'exposer notre vision de la police française aux magistrats de la 17e chambre correctionnelle du TGI de Paris.

On le sait, l'issue de ce procès nous pend au tarin comme un ultime avis de recouvrement du Trésor public, et comporte presque autant de suspens qu'un match qui opposerait le Real de Madrid au Football club de l'amicale portugaise d'Argenteuil...

La comparaison est à peine exagérée et le rapport de force tout aussi équilibré.

A notre décharge, une dizaine de précieux témoins et la plaidoirie d'un avocat sachant serpenter le droit comme un vieux loup de mer en eau profonde.

A charge, le rouleau compresseur d'une institution hors d'atteinte !

La plainte du ministère de l'Intérieur offre donc, en plus de quelques sueurs froides à nos carnets de chèque, le doux sentiment que la liberté d'expression demeure ce "bon fait du prince, accordé à celui qui n'en fait pas grand-chose".

A l'instar des poursuites contre les militants de l'association Bouge qui Bouge, la démonstration risque une nouvelle fois d'être des plus limpides : dénoncer publiquement les crimes policiers est une hérésie coûteuse qui de toutes les façons ne nous est pas permise. A nous qui, à en croire TF1 et Le Point, "dé-territorialisons" la civilisation républicaine.

Gageons que les derniers 70% d'opinions favorables au petit Nicolas n'arrangeront rien à notre cas.

Dans un tel contexte politico-idéologique, délétère et fascisant, la place au banc des accusés revêt un caractère honorifique qu'il convient d'assumer... par la rupture !

Rompre d'abord avec les précieux conseils qu'ont cru bon nous suggérer quelques âmes bienveillantes depuis les bureaux feutrés de notre maison de disque, à l'heure où Sarkozy déposait plainte : "Tenez vous-en à la liberté d'expression, ne vous lancez pas dans un débat politique .On vous paye un avocat et vous nous laissez faire".

Rompre !!

Rompre une bonne fois pour toute avec les lamentos de l'honnête contribuable éploré face à son créancier. Rompre avec cette putain chaste qu'on appelle Pitié ou Clémence ; avec ces mots creux qu'on nous jette au visage comme des grains d'avoine : intégration, citoyenneté, mérite. Rompre avec l'idée que se font de nos vies les porcs qui nous piétinent et les ventres repus qui leur en donnent l'ordre ou la bénédiction.

Rompre !!

Rompre et renouer avec le dévouement à nos colères. Comme un devoir de haine. La haine de ce qui nous tue à petit feu ou par "le sort" d'une balle partie "accidentellement". De ces balles qui n'envoient qu'à de très rares exceptions leurs expéditeurs derrière des barreaux ; de ces balles que recevaient déjà en pleine poitrine les bergers sans terre de l'Algérie des années 20, les manifestants de juillet 53 ou d' octobre 1961, et dont les faciès ressemblaient assez curieusement à ceux des victimes actuelles.

Rompre !!

Rompre avec les histoires de chasse relatées par les chasseurs, et convoquer à la barre la mémoire des Lions. En particulier celle qui, couvrant les trois dernières décennies de l'hexagone, révèle le sinistre champ de cadavres inscrits au compte de la "légitime panique" tricolore. La seule année 2003 a déjà pourvu son lot de stèles d'une dizaine de "cas de blessures mortelles".

Rompre comme on rompt le cou des mythes post-coloniaux et la légitimation qu'ils apportent à bien des violences institutionnelles. Violences qu'on ne qualifiera jamais d'illégitimes car c'est bien connu : "L'État, et l'État seul, a le monopole de la violence légitime".

Rompre !! Jusqu'au dernier chargeur. Jusqu'à la dernière rime. Jusqu'à en puer de la gueule ! Jusqu'à ce qu'un nouveau rapport de forces ordonne à la peur de changer de camps !

C'est donc animé des plus belles intentions à l'égard du genre humain sans képi ni portefeuille ministériel, que nous nous présenterons au juge chargé de nous faire passer l'envie "de porter atteinte à l'honneur de la police".

Pour l'heure "sur le monde envahi de tant de muselières, dans le Paris des chiens nous allons l'âme légère !"

L'édito de Hamé pour La rumeur, dans leur magazine n°2

COURRIER

RECIT D'UNE EXTRACTION A L'HOPITAL

5 juillet 2005

"En pleine conscience de la Shoa au Rwanda via toutes les abominations historiques de vos civilisations, pourquoi un petit marginal comme moi irait se réinsérer dans une société aussi grandement criminelle que la vôtre ? Pour partager avec vous vos crimes collectifs ? Non merci ! Je n'ai pas encore de sang sur les mains et toujours pas de merde plein la bouche ! La réinsertion ? C'est de la collaboration par la soumission !"

AHB

Salut les Toon's,

Maintenant que j'ai tout ce qu'il faut pour écrire, je n'ai plus d'excuse pour ne pas donner une petite rubrique et quelques toon'series de mon Philotoon's !

Enfin, quitte à être condamné, autant que ce soit à vous écrire. Comme vous le savez, c'est plutôt difficile de me faire bosser et, de mémoire d'Envolée, encore plus plier… Les Affranchis pigeront la pliure sous-entendue.

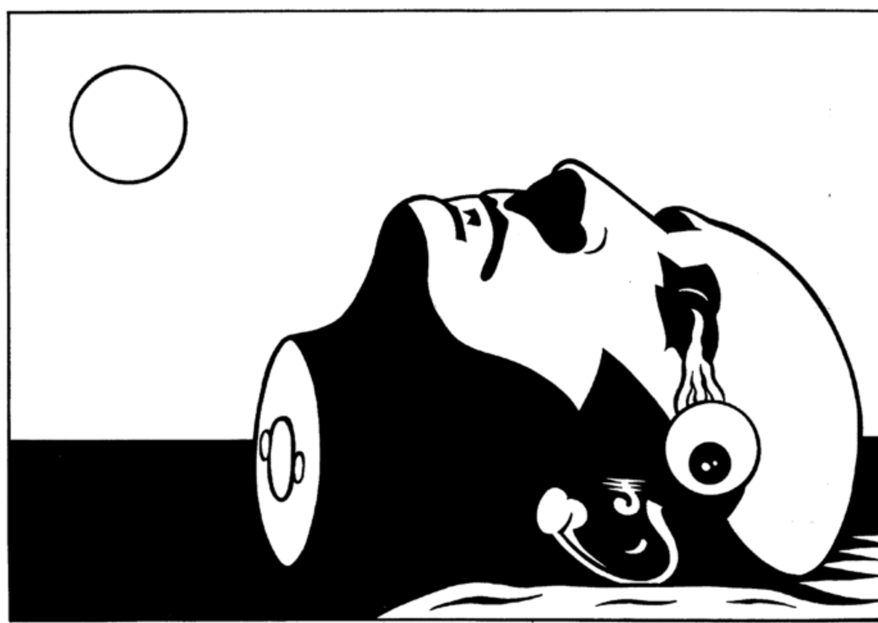
Ah Sarkozy ! Vous dire ce que j'en pense tient en un mot : *BIP*, et si je devais en dire plus ce serait fatalement *Bip bip bip*… En tout cas, suite à ses déclarations à la Courneuve, il y a une bonne chose, car en parlant de nettoyer la Cité, les gens de la Courneuve devraient désinfecter derrière son passage nauséabond. Là, il n'est pas nécessaire de biper la censure. Le discours de Sarko quant au meurtre de la femme d'un flic de la DGSE (hé oui, c'est pour ça qu'il a ouvert son clairon et fustigé la magistrature), la loi sur la récidive est appliquée depuis belle lurette, qu'elle soit dite légale ou pas, puisqu'à tous les procès, assises ou correctionnelle, la première chose qui est lue et à voix haute et forte est justement le casier judiciaire, et donc en cela on indique que le prévenu n'est pas PRIMAIRE, et donc on sous-entend qu'il est ? Qu'il est ? Allez en chœur quoi ! RE-CI-DI-VIS-TE !

Dans l'affaire de ce meurtre, les médias sont vraiment des *bips de bips* car ils disent (repris haut et fort par Sarko) que ce type a tué pour 20 euros, alors qu'on les a retrouvés sur elle. Donc ils ne les ont pas pris ! Ce qui me semble logique, c'est que c'est un saucissonnage qui a mal tourné. Ils ont voulu la lever pour l'emmener chez elle et prendre tout ce qu'ils pouvaient prendre, bref un braco à domicile. Elle a dû se défendre et patatras la catastrophe ! En plus, ils se permettent de l'accuser, de le livrer à la vindicte populaire alors qu'ils étaient deux et qu'on ne sait pas lequel des deux a tué. Les médias ont une tendance à confondre la présomption d'innocence avec l'information de culpabilité. Dans l'affaire de Grenoble *idem* ! 15 caïds grenoblois ? Ont-ils été jugés ? D'où ces mange-*bip* de journalistes ont-ils le droit de les qualifier de truands du milieu alors qu'ils sont en liberté provisoire ? Ils ont de la chance que ces braves garçons soient aussi éloignés de Monsieur Mesrine que ces journaleux sont proches de la *bipbip-bip* Tillier ! Comme je vous l'ai écrit jadis, la récidive est un concept faux qui n'a pas de réalité puisqu'il s'agit de continuité avant tout.

Ici à Fresnes, il n'est pas évident de bouger un doigt, alors les dix doigts des deux mains je ne vous dis pas ! Pour les télévisions, elles sont fixées non-stop et même lorsqu'on ne la cantine pas elles restent sur place soudées à leur potence, Le seul moyen de manifester est donc de ne pas la cantiner mais cela, à Fresnes, ne veut pas dire grand-chose pour l'AP qui considérera que c'est faute de moyens financiers ou parce qu'on lui préfère les choses de l'esprit comme la lecture, la branlette, l'écriture, la branlette, la vie sociale, la branlette et enfin la branlette la branlette la branlette !

La semaine dernière j'ai été extrait pour l'hôpital et ce fut folklorique. Passé les 45 ans je deviens vraiment biodégradable et après les dents, le cœur, le zozio voilà t'y pas que j'ai un œil qui merde et tourne au glaucome. D'ici que je sorte avec une main et une guibole en moins… je pourrais demander une promesse d'embauche pour jouer le Cap'tain Crochet à disneyland, Peter Pan a intérêt à protéger son cul des fois que des années de branlette m'aient fait virer pointu. Nul n'est à l'abri ! Donc me voilà parti pour les binocleries à l'hosto dit des quinze-vingts.

Surprise, trois surveillants vêtus de pare-balles et quatre flics en escorte. Menottes dans le dos avec chaînette pour être tenu et entraves aux pieds. J'arrive à l'hosto et on traverse le hall plein de monde qui nous regarde avec des yeux de citoyens-cinéphiles. L'escorte fait bonne figure en tordant la gueule méchamment en me regardant comme l'ennemi public numéro cin-



quante-douze afin que le public pense que je suis un méchant de chez pas gentil. Arrivé devant l'appareil à me mesurer le glaucome voilà-t-y pas qu'on me laisse les menottes dans le dos et l'escorte explique qu'ils ne peuvent pas détacher le glauque homme que je suis et pas plus lui passer les menottes devant alors que j'ai besoin de mes mains pour appuyer sur une touche au bout d'une sorte de souris informatisée à chaque fois que je vois un point visible sur l'écran dans la boîte dans laquelle on m'a fichu la tête. Que nenni ! L'infirmière, gloire à son décolleté, se penche donc sur moi et arrive grâce à la flexibilité du cordon élastique à me filer le bipeur dans la main suite à la trouvaille d'une rallonge et me voilà donc œil par œil à cliquer à chaque soucoupe volante que je vois. MAIS voilà-t-y pas que dans la chaleur ambiante je me mets à Baudisser un maximum et que ça me coule de partout la sueur avec le début de canicule ! AIors à la fin de l'examen je réclame à boire et comme l'aurait dit le père de Victor Hugo j'entends le maton dire à l'infirmière "Donne-lui tout de même à boire ". La Belle tend donc un verre de flotte minérale au Quasimodo entravé que je suis, mais les mains dans le dos ? Hein comment tu fais si tu n'as pas une trompe d'éléphant en guise de paille ? Et bien elle m'a fait boire, et comme tous les misérables, j'en ai été ému jusqu'au fond de la vessie. SAUF ! Que ce n'est qu'un fantasme ; c'est ce *bip de bip de bip* de surveillant qui m'a fait glouglouter l'œil tout attendri devant le faufauve qu'il semblait faire biberonner !

Je m'en suis retourné tout retourné à mes cellules et voilà donc que cette fois-çi, une vieille infirmière nous stoppe dans le couloir et nous fais suivre un chemin maquisardant dans les couloirs de l'hosto afin d'éviter la grande salle d'attente du grand hall d'entrée. Moi qui comptais me prendre la cheville dans l'entrave et m'étaler de tout mon long en criant mon innocence à l'injustice, j'en fus pour mes frais. Nous sommes revenus par le même chemin et "Baudissant" de plus belle dans le camion sans clim', le surveillant m'épongea avec un kleenex le front comme Marie-Madeleine épongea Monsieur Lechrist.

Prenez soin de vous et
bonne vacances aux ami(e)s et
familles dehors.
Salut aux hommes/femmes/enfants/
transexuels(lles) incarcérées.

Ci joint :
Un aphorisme/T'oon'serie

En cas de prise d'otage au cours d'un hold-up, il faut toujours choisir en couverture l'otage qui a la plus sale gueule de con pour déclencher de l'empathie chez les flics.

PS : C'est possible de faire un autre concert de soutien pour ma play-station ?

AH BENOTMAN 914545 2D C/328 1
allée des Thuyas 94261 FRESNES CEDEX



MEA-CULPEA FICTION

Toutes ressemblances avec un enfoiré de merde seraient fortuites et involontaires…

Braquer une banque n'est rien ! J'ai fait bien pire dans ma vie, bien dégueulasse, bien répugnant, honteux ! C'était lors d'une signature dans un salon littéraire où je pris un petit bain de foule après avoir serré des louches, bizouté des bouches et fourgué à la louche mes blabla louches et, soudain, je giflais un enfant l'humiliant en public en l'accusant injustement d'avoir tenté de me faire les poches alors qu'émerveillé par la star merdeuse que j'étais, il ne faisait que tirer sur le bas de ma veste pour me demander un regard, un sourire ou un autographe et moi - Bing ! - Il ne pouvait qu'essayer de me voler ce petit loqueteux pas blanc de banlieue grise et noire. Pas vrai les gars ? En plus d'être méprisable, l'adulte que je suis - moi 1m80 lui 1 m 02 - qui humilie, frappe un enfant et s'en vante auprès de sa classe sociale et s'en rengorge devant les abrutis qui l'en félicitent puis en tire un profit politique ou autre (et ouais, j'ai fait la une de tous les médias ! L'aurait dû me tendre l'autre joue le petit con mais bon l'était pas très catholique…) ne mérite que le dégoût et la mise au ban ou alors que sa victime prie Ganesch d'avoir bonne mémoire en apprenant le tir aux vautours pour me flinguer à sa majorité !

AHB

N.B

Ah, ça n'a rien à voir avec la littérature mais moi je vote B. Roux !!! Nom de d'là v'là t'y pas un vrai mec comme on devrait plus en faire !

La prison renferme en son sein le trait indélébile et à peine grossi de toutes les inégalités

Je reviens des prisons de Strasbourg et de Rouen où je suis allée visiter mes fils au parloir ces dernières 48 heures.

A peine rentrée de vacances, j'ai dû sauter dans un train dès 8 heures du matin à la Gare de l'Est, qui se trouve à l'opposé de mon domicile, situé à Saint Maurice dans le Val de Marne, que du bonheur!! C'est dans un train Corail vieux et poussif que nous entamons le voyage, la climatisation est réglée en dessous de 15°, ce qui est super agréable quand il fait froid et qu'il tombe des cordes comme c'est le cas actuellement. Tous les gens présents dans le wagon cherchent un moyen de se réchauffer, soit à l'aide de pulls ou de vestes, pour ceux qui ont eu le temps de regarder la météo avant de partir, soit comme moi, par un recroquevillement stratégique au fond du siège, qui me laissera quasi paralysée au bout de quatre heures de voyage. Pour l'heure, j'attends la voiture-bar qui a été annoncée il y a presqu'une heure pour pouvoir prendre ma trithérapie que je dois impérativement prendre avec une collation. A peine arrivée, je saute dans un taxi, direction la prison. Une fois à l'intérieur de la taule, comme d'habitude depuis deux ans, je suis mise à l'écart, je passe les portiques de sécurité détecteurs de métaux sans aucun problème, lorsqu'une surveillante vient vers moi, pour me passer à la « poêle à frire », autre détecteur de métaux, de proximité cette fois. Je rappelle que je vois mon fils derrière une vitre en plexiglas, qu'aucun contact physique avec lui n'est possible, je ne comprends donc pas l'intérêt d'une telle démarche, à moins d'être moi-même suspectée de vouloir commettre un crime ou un délit, auquel cas précis, il conviendrait de me mettre en examen ou bien d'exclure ce genre de mesure rédhibitoire, m'excluant du groupe des familles dont je devrais faire partie.

J'oublie un moment ma déconvenue pour ne retenir que cet instant quasi magique, lorsque Christophe arrive dans la cabine du parloir. J'ai tant de choses à lui dire que les mots se bousculent dans ma tête pour venir mourir sur mes lèvres censeurs obligatoires, j'ai tellement envie de le serrer dans mes bras que la tête me tourne! Que de frustrations, de non-dits, d'émotions emprisonnées derrière cette immonde vitre où même nos rires forcés rebondissent, me privant de mon enfant. Montant total de l'escapade: 120 euros, train, taxi et bouffe comprise.

Mais de quoi devrais-je me plaindre, Christophe n'est-il pas un individu dangereux, puisqu'il a essayé de s'extraire de ses 37 années de prison, aidé par son petit frère venu le chercher à l'aide d'un hélicoptère, au-dessus des prisons de Fresnes? C'est ce qu'indique pourtant l'échelle de dangerosité de la justice, qui détermine l'évasion comme bien plus dangereuse que le meurtre en série. Ceci n'est en aucun cas un jugement moral ou de valeur, c'est juste le triste constat d'une mère qui subit l'ire vengeresse des institutions. De plus l'évasion ne cadre pas avec la politique actuelle du tout sécuritaire, qui fait actuellement étalage de son pouvoir et de sa toute puissance…

Le lendemain matin, départ pour la prison de Rouen, cette fois-ci c'est à la gare Saint-Lazare que je prends mon train. Je suis claquée et question stress rien ne m'est épargné! Au téléphone on m'a dit de venir une demi-heure avant l'heure du parloir, en l'occurrence j'ai rendez-vous à 13 heures. Je me pointe donc devant la prison dès ma descente du train, après avoir avalé un petit-déjeuner succinct dans la première brasserie venue histoire de prendre ma trithérapie que j'ai oubliée dans la précipitation, puis je file en taxi vers la prison.

Il n'y a personne devant la porte de l'établissement situé sur un grand boulevard, et malgré mes coups de sonnette répétés, la porte de la maison d'arrêt reste désespérément close. La moitié des types passant en voiture sur le boulevard me reluquent avec concupiscence, il y en a même un immatriculé dans l'Isère qui descend de sa voiture pour venir me parler; bien que je sois vêtue de façon classique, ils doivent me prendre pour une pute, vu que je suis seule sur cette portion de boulevard à faire les cent pas, attendant mon parloir. Vers 1h15, la porte s'ouvre enfin sur quelques familles qui viennent d'arriver, je pénètre enfin dans la salle d'attente et je m'assois en attendant qu'on appelle mon nom. Je suis hors de moi!

Tout à coup une femme se dirige vers moi, regarde mes escarpins et me dit que je vais être obligée d'enfiler d'immondes savates qu'elle me désigne sur une étagère face à moi, car mes chaussures risquent de sonner au portique de sécurité. Je dis non sans réfléchir, enfiler ces horribles nids à microbes, verrues plantaires, champignons et autres joyeusetés de même ordre est au-dessus de mes forces. Je n'ai pas d'immunité puisque j'ai le VIH depuis 24 ans, (ma fille de 24 ans est née séropo en 81). Je ne dois prendre aucun risque contaminant, a fortiori j'ai assez de mes propres problèmes de santé. Il est hors de question que je déroge à mes règles d'hygiène, c'est à l'AP, en charge de nombreux visiteurs, de prendre les mesures d'hygiène qui s'imposent. Quitte à copier les Etats-Unis et leur politique ultra-sécuritaire, faisons-le jusqu'au bout, à savoir que là-bas, jamais ce genre de problème ne se poserait vu les risques pathologiques encourus par le (la) visiteur (euse) dans ce pays, qui compte autant de procédures que d'habitants! Le maton en charge du parloir me dit que je ne rentrerai pas ni pieds nus comme je le lui ai suggéré, ni sans les savates, que je ne verrai pas mon fils, etc. Je lui rétorque que ce n'est pas grave,

qu'il lui expliquera que je n'ai pas eu le droit de le voir juste parce que j'ai refusé d'attraper des maladies ; qu'il devra également expliquer cela à son directeur qui depuis l'arrivée de Cyril déploie des trésors de diplomatie pour que tout se passe pour le mieux dans son établissement. En effet, Cyril a déjà fait quelques mois l'année dernière dans cette prison où il est resté trois mois au mitard soit quatre-vingt dix jours dans moins de 4 m², sans en sortir une seule journée, alors que la loi ne prévoit que quarante-cinq jours de cette mesure coercitive dans les cas les plus graves. Tout cela parce que la femme de Cyril venait d'accoucher d'un bébé de 960 grammes soit moins d'un kilo, et que Cyril ne supportait pas l'idée que son bébé prenne des risques dans les transports en commun pour venir le visiter. Il a fini par avoir gain de cause à l'issue de ces quatre-vingt dix jours, comprenant sa date anniversaire, Noël et le jour de l'an, joyeuses fêtes ! Je finis par retrouver une paire de tongs au fond de mon sac dont je n'avais pas vidé tout le contenu, la veille, en revenant de Strasbourg, ce qui clôt l'incident une demi-heure plus tard.

Une fois dans la cabine de parloir je serre mon enfant contre moi, ou plutôt c'est lui qui me serre dans ses bras en m'embrassant dans le cou, il m'embrasse pour deux car il sait que son grand frère ne peut pas le faire à cause de l'hygiaphone. Je reste environ une bonne heure et demie avec lui, il me raconte qu'en arrivant à Rouen, il avait directement entamé une séance de sport dans sa cellule histoire d'évacuer le stress lié au transfert, qu'il avait descendu une bouteille d'eau d'un trait à l'issue de sa séance et qu'il lui avait trouvé un goût bizarre. Juste après il a été pris de nausées, de maux de ventre, et de migraine persistante jusqu'à aujourd'hui par intermittence, pour cette dernière. Il en a parlé à l'avocate il y a quelques jours lors de sa venue au parloir. Il ajoute que c'est une des trois bouteilles d'eau ramenées de Fleury-Mérogis avec lui dont il est question ; il ajoute alors que je lui désigne un maton que j'ai trouvé courtois en arrivant au parloir, il me dit que celui-ci lui avait mis des asticots dans sa gamelle alors qu'il était au mitard l'année précédente !!!

Coût total de cette nouvelle escapade : 100 euros et un bon kilo de perdu…

Je repense à Christophe qui m'a demandé un mandat pour la 1re fois en dix ans, il n'a bientôt plus de



baskets et je ne peux même pas lui envoyer le mandat salvateur qui est passé dans les billets de train. Strasbourg déjà l'année dernière, Lyon, Aix-en-Provence, Grasse, Moulins, Perpignan, Strasbourg de nouveau ainsi que toute l'Île de France, du pur tourisme carcéral responsable de mon dénuement et du fait que je vais bientôt perdre mon appartement. Je ne touche que 540 euros par mois.

Je pense à tous ces incarcérés qui n'ont rien ni personne, et je me dis qu'intra muros le fossé social est le reflet de l'extérieur, il devient un véritable ravin au bord duquel de nombreux indigents sont en perpétuel équilibre. Impossible pour eux de se torcher le cul, d'avoir du sucre ou du café sans la magie des euros ! Exit les petites touches de mieux-être, à défaut de confort. C'est en ces lieux qu'on imagine les différences sociales gommées, et bien non ! La prison renferme en son sein le trait indélébile et à peine grossi de toutes les inégalités.

Quant à la longueur infinie des peines, transfuge né de l'accouplement entre veuve noire et socialisme, perfusions d'oubli, hypocrite alternative à la peine de mort. Temps infini de la peine qui les renvoie de la solitude à la haine, de l'humiliation et de la frustration à la rébellion, du désespoir à leurs chaînes. A cela s'ajoute cette excision de la sexualité arrachée aux lèvres de la liberté et qui est une forme de torture.

Et la famille dans tout ça ? COUPABLE ! Elle prend le train ou fait le plein, gobe des antidépresseurs ou des trithérapies, elle s'use, elle pleure, s'excuse, courbe l'échine ou espère. Elle croit en des jours meilleurs qui n'arrivent pas, elle est la victime de ce terrorisme institutionnel, cette guéguerre bactériologique en forme de savates ou autres passages obligés pour accéder au parloir libérateur d'émotions, quand celles-ci ne sont pas condamnées à flotter de part et d'autre d'une sombre vitre.

Le seul côté humain que je reconnaisse à la justice est son travail sur le génome du même nom. Elle pourra ainsi, identifier les groupes d'individus, ayant des « prédispositions » à la délinquance, de façon à pouvoir les condamner avant qu'ils ne commettent un délit, façon "Minority Report" comme c'est actuellement le cas pour ma fille coupable d'avoir deux frères délinquants. Elle est même condamnée à mort avant d'être jugée ! Au lieu d'être citée comme un modèle de courage, 24 ans de sérologie HIV ce n'est pas rien, surtout issu d'une contamination mère enfant, la justice s'acharne à appliquer sa « charia » institutionnelle.

En l'envoyant à mon instar, s'user dans des trajets mortifères. La justice précipite ainsi le pronostic de morbidité lié à ce type de pathologie ; soit, en quelque sorte, une mise en danger de la vie d'autrui, de non-assistance à personne en danger.

Catherine

NORME ET DEVIANCE

La Santé
Le 6 juillet 2005

Si la déviance est une action publiquement disqualifiée, qu'est-ce que l'infraction ? Nous répondrons que le sanctionneur garde la liberté d'appréciation même lorsque la loi est limpide. Ceux qui la commettent sont le plus souvent en désaccord avec les définitions officielles. Les normes sont sociales, non immuables, elles sont constamment reconstruites dans chaque situation pour s'adapter aux positions et volontés du pouvoir en place.

Soulignons que des actes de contrainte ou de répression se fondent sur des normes inventées pour les circonstances à seule fin de justifier les dits actes. Certaines pratiques informelles et extra-légales de l'appareil pénitentiaire telles que la tarification à géométrie variable des prétoires adaptée à la personnalité du comparant, appartiennent à cette catégorie. Qui plus est, ces actions spontanées de contrainte ou de répression sont légitimées par la création d'une norme correspondant à ce genre d'action. Il est donc des normes que l'on ne fait appliquer qu'en fonction des conséquences d'un acte, postérieures à celui-ci.



Constatons également l'absence d'indulgence tant la tolérance sociale s'est tarie. L'existence de "campagnes" contre divers types de déviances et certaines catégories d'actes particulièrement répréhensibles s'oblitère pour un "tout-sanctionnable". On ne choisit plus périodiquement des délits ou crimes majoritairement réprimés, on lance dorénavant une offensive de grande envergure contre tout écart. Un défaut d'obéissance aux normes du groupe vous rend étranger à celui-ci.

Est-ce que le transgresseur peut estimer que ses juges sont étrangers à son univers ? Peut-il réfuter la norme selon laquelle on le juge ? Puisque nous sommes étiquetés comme déviants, est-il légitime que nous soyons opposés à ceux qui instituent les normes ? A ceux qui nous ont déclarés coupables de les avoir transgressées ?

Nous répondrons affirmativement puisque notre comportement traduit une perspective différente de celle de ceux qui condamnent ces mêmes comportements. En l'état, nous sommes jugés selon des normes que nous n'avons nullement contribué à élaborer. Nous ne les acceptons pas mais elles nous sont imposées de force par une collectivité étrangère à nos valeurs négatives.

Dans quelles mesures et dans quelles circonstances une collectivité impose-t-elle ses normes à ceux qui n'y adhèrent pas ? Cette collectivité estime important pour sa sécurité et son bien-être que chacun se conforme à ces (ses) normes. Dès lors toute violation d'impératifs moraux fondamentaux conduit au tryptique rétorsion-sanction-claustration. Quelle est cette catégorie capable d'obliger autrui à accepter ses normes ? Il y a toujours des êtres imposant de force leurs normes à d'autres, les appliquant contre la volonté et le consentement de ces derniers. On entre là dans une distinction du pouvoir légal et extra-légal. Le premier n'étant qu'une démocratie frelatée là où le second repose sur la force et les armes.

Méfions-nous des créateurs de normes et des conseillers en punition, ces archétypes du croisé, imbus de leur vertu, croyant avoir une mission sacrée. Ce n'est pas tant le contenu d'une loi que le fait de la faire respecter qui les intéresse. L'exercice de celle-ci procure un emploi, une "qualification", une raison d'être et forcément une force dominante quant à la croisade morale.

Ceux-là nourrissent une vision pessimiste de la nature humaine et entretiennent un scepticisme à l'encontre de celle-ci. Ils soupçonnent tout processus d'amendement, ce qui incline l'être au mal les concerne puisque cela garantit leur fonction et leur alloue un travail. La subtilité de leurs textes législatifs consiste à ne pas réformer la nature humaine mais à la morigéner et à la cloisonner (pour notre cas). Ce ne sont pas des thérapeutes, juste des anesthésistes. Ils ne rétablissent pas, ils assomment…

Seule alternative à leur hégémonie, s'extraire des périmètres de culpabilité et de ces autres arènes morales que sont leurs prétoires, leurs enceintes d'injustice et toute enclave répressive. Nous faisons ce que nous faisons pour des raisons tout à fait identiques à celles qui motivent les activités les plus ordinaires de l'existence.

Se résigner, accepter un échange, c'est conforter l'ennemi, à savoir le pouvoir coercitif. Il faut garder une position défiante, voire hostile face à ces normes conventionnelles, liberticides. A ce stade, il ne peut y avoir de *statu quo* puisque nous sommes antagoniques par essence. Dans une formulation extrême, la déviance n'est que la concrétisation de leurs décisions arbitraires, fortuites et partiales. Ces mêmes décisions renvoient à un processus d'accroissement favorisant un groupe restreint piétinant les droits inaliénables et les libertés individuelles.

Après tout si le meurtre, le vol ou délit sont véritablement déviants, pourquoi l'oppression de classe, la discrimination sociale, la torture démocratique et le dédain du suicide ne le seraient-ils pas tout autant ? Là où la pauvreté et l'injustice sont véritablement des problèmes sociaux dont la minorité positivement privilégiée n'a cure.

Suggestion, enrayer volontairement les outils répressifs, c'est bloquer l'appareil !

Xavier

LES REMISES DE PEINE : A NE PAS MANQUER

LE CRÉDIT DE RÉDUCTION DE PEINE DONNE À CHAQUE CONDAMNÉ UNE REMISE DE 3 MOIS LA PREMIÈRE ANNÉE, DE 2 MOIS LES ANNÉES SUIVANTES ET DE 7 JOURS PAR MOIS

La nouvelle loi Perben 2, publiée au "Journal officiel" du 10 mars 2004 est entrée en vigueur le 1er janvier dernier 2005. Elle contient un nouveau calcul des remises de peines, et attribue aux directeurs de prison l'autorité compétente pour appliquer le nouveau système de « crédit de réduction de peine ». Les JAP n'ont plus, comme pouvoir, que de pouvoir statuer sur des retraits de réduction de ce crédit en cas de fautes disciplinaires...

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE JOUENT LA MONTRE

Maître Lumbroso, à l'émission de l'Envolée du 9 septembre 2005

"Il s'agit de l'article 721 du Code de procédure pénale. Il prévoyait qu'on calculait désormais d'un seul coup les remises de peine dès que la personne était condamnée définitivement, pour qu'il ait son quota de remise de peine ; on calculait en disant qu'il y avait trois mois la première année et deux mois les années suivantes. Et puis il y a eu un "bug", en fait dans le texte il était écrit trois mois la première année, deux mois pour les années suivantes et sept jours par mois. En fait, au lieu de mettre "ou sept jours par mois", ils ont mis "et sept jours par mois". Donc aujourd'hui on peut calculer les remises de peine en rajoutant sept jours par mois pour obtenir plus vite sa libération.

Comment procéder ?

Normalement c'est le juge d'application des peines qui est compétent pour statuer sur ce qui est de l'exécution de la peine et des aménagements de la peine. Si l'on a été condamné à une peine supérieure à dix ans, et que l'on a un reliquat de peine supérieur à trois ans, il faut saisir par voie de requête, c'est-à-dire une lettre recommandée avec accusé de réception le greffier du tribunal d'application des peines de la maison d'arrêt ou du centre de détention où l'on est détenu, en expliquant que l'on a le droit à sept jours par mois sur les années qu'il reste à effectuer, faire le calcul et demander à ce que cela soit rectifié. A ce moment-là, le tribunal d'application des peines convoquera le prisonnier à une audience où il viendra s'expliquer et normalement le tribunal doit statuer en faveur du prisonnier. Si l'on est condamné à une peine inférieure à dix ans ou que l'on a un reliquat de peine inférieur à trois ans, on saisit de la même façon (avec lettre recommandée et accusé de réception) le juge d'application des peines.

Il est peu probable que les tribunaux d'application des peines et les juges d'application des peines acceptent comme cela de réduire les peines ; il faudra donc aller ensuite devant la cour d'appel puis certainement devant la cour de cassation. Cela s'adresse donc surtout aux longues peines qui ont le temps d'attendre un pourvoi en cassation, plutôt qu'aux peines courtes qui seront sorties avant que la cour de cassation n'ait statué. A partir du moment où l'on a déposé sa requête, il faut compter deux à trois ans avant d'aller en cassation. Mais une fois passé ce délai, la demande est totalement légale et ne peut pas être refusée.

En ce moment il y a un nouveau projet de loi qui vient d'être déposé et qui fait la navette entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, donc le texte va être modifié dans les prochaines semaines, il faut vraiment se dépêcher de le faire. Il faut faire aussi attention au fait que l'administration pénitentiaire a distribué une circulaire interne aux prisonniers (es) en remettant le texte de l'article 721 en rectifiant de façon abusive le texte de la nouvelle loi, ils écrivent deux mois "ou" sept jours ! Alors que le texte légal est vraiment "et sept jours" : l'administration pénitentiaire essaie de manipuler les prisonniers (es) en essayant de leur faire croire qu'ils n'auraient pas le droit à ces sept jours par mois. Il ne faut pas se laisser manipuler, il faut aller chercher le Code de procédure pénale à la bibliothèque et ils verront le bon texte, le texte que distribue actuellement l'administration pénitentiaire est un texte erroné.

J'ai personnellement fait une quinzaine de requêtes depuis trois ou quatre jours."

CALCUL DES REMISES

UN DETENU BENEFICIE D'UNE REDUCTION DE PEINE POUR UNE CONDAMNATION :
- DE 2 ANS DE PRISON REDUCTION 10 MOIS
- DE 3 ANS DE PRISON REDUCTION 15 MOIS
- DE 5 ANS DE PRISON REDUCTION 25 MOIS
- DE 10 ANS DE PRISON REDUCTION 49 MOIS
- DE 12 ANS DE PRISON REDUCTION 58 MOIS 1/2

Quelques précisions sur le 721 CCP

Le crédit de réduction de peine donne à chaque condamné une remise de 3 mois la première année, de 2 mois les années suivantes et de 7 jours par mois.
C'est un droit consenti par la loi que l'administration pénitentiaire doit accorder à tous les condamnés, un droit qui n'est pas de la compétence du JAP mais uniquement de l'administration pénitentiaire, droit qui doit être accordé à tous les condamnés par le simple acte à caractère administratif, exécuté par le chef du greffe.
C'est un droit dont l'administration pénitentiaire ne saurait spolier un condamné en rajoutant une condition non déterminée par la loi.
C'est un droit qui est de la responsabilité du directeur : c'est lui qui est responsable, sous tutelle de la direction régionale, puis nationale.

Rectifications concernant la soi-disant responsabilité du Juge d'application des peines

En l'état, l'attribution du crédit de réduction de peine du 721 CCP nouveau à hauteur déterminée par la loi de «3 mois la première année, de deux mois les suivantes et de 7 jours par mois» est donc désormais non plus une décision de justice judiciaire mais un acte administratif, un acte administratif qui doit être pris par l'administration pénitentiaire, donc sous la responsabilité du ministre de la justice et ce sont précisément les directeurs des prisons, ou les chefs de leurs greffes sous la responsabilité des directeurs de prison, qui doivent prendre cet acte administratif pour chaque condamné, cela sous contrôle du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire :

Première conséquence, chaque ordonnance du JAP statuant sur l'attribution et le crédit de réduction de peine est un acte administratif qui est nul et non-avenu et qui doit être annulé par le tribunal administratif. Aussi, si l'annulation d'une décision de justice est de la compétence du juge judiciaire (Cour d'appel ou Cour de cassation), comme le défaut d'habilitation de l'auteur d'une décision de justice judiciaire et le confine à celui de simple acte à caractère administratif, donc dont l'annulation est de la compétence du juge administratif.

S'agissant du nouveau 721 CCP, les articles 712-11 et 712-12 du CCP ne peuvent pas concerner l'attribution du «crédit de réduction de peine» mais uniquement sur le retrait d'une partie du crédit de réduction de peine.

C'est donc à tort que le Tribunal administratif s'est déclaré incompétent sur l'action, dont fait état l'article du Canard Enchaîné, ou plus exactement le Tribunal administratif a fait exprès de se tromper pour «étouffer» l'affaire et gagner du temps.

Le tribunal administratif est compétent : 1) pour annuler l'ordonnance du JAP 2) pour annuler l'acte administratif d'imputation sur la fiche pénale du crédit de peine décidé au rabais, que cette décision au rabais intervienne sur ordonnance du JAP ou non. Pour obliger le tribunal administratif à reconnaître qu'il est compétent, il suffit de lui opposer ces éléments et le fait que Pascal Clément, le Garde des Sceaux, a fait prendre par la Direction nationale de l'administration pénitentiaire, la circulaire du 7 juin 2005 qui demande noir sur blanc à tous les directeurs de prison de France d'appliquer eux-mêmes (sans ordonnance du JAP) le crédit de réduction de peine et de déterminer la hauteur du crédit de réduction de peine selon le texte rédigé !

Rappelons qu'un droit consenti par la loi ne peut être retiré à effet rétroactif, interdiction qui est déterminée par l'article 8 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : «Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.»

C'est pourquoi, en faisant prendre par la circulaire du 7 juin 2005 qui demande noir sur blanc à tous les directeurs de prison de prendre, dans l'exercice de leurs fonctions, pour chaque condamné, cette mesure qui fait échec à l'exécution de la loi : déterminer le crédit de peine sans le «et de 7 jours par mois»

en faisant dire à son directeur de cabinet qu'il comptait sur les JAP (pourtant non compétents) pour «réparer cette erreur de rédaction de la loi en interprétant la loi en rajoutant les mots manquants», en demandant donc à tous les directeurs de France de se rendre coupables de dizaine de milliers d'abus d'autorité dirigé contre l'administration suivis pour effet de dizaines de milliers de crimes de détention arbitraire, avec la complicité des JAP, du personnel pénitentiaire, des directions régionales et nationale.

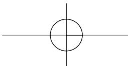


DEJA DES MOUVEMENTS

Lettre collective les détenus de la prison de Toulon la Farlède : une note de l'administration pénitentiaire du 17 décembre dernier, titrée « Le savez-vous ? Du nouveau dans les réductions de peine» placardée sur les murs de la prison, a transformé la rédaction de l'article, remplaçant le ET par «OU sept jours par mois dans la limite de deux mois par an maximum ». Du coup, certains prisonniers de Toulon sont décidés, dès leur libération, «à engager une procédure à l'encontre du ministère de la Justice, coupable de deux délits». La diffusion volontaire d'informations mensongères et « un faux en écriture publique, passible des assises». Pour ce faire, les Toulonnais assurent avoir pris l'avis «de nombreux conseils, notamment de plusieurs bâtonniers ».

Au centre de détention de Châteaudun, 94 détenus ont refusé de regagner leur cellule, «se retranchant sur la cour, en obstruant l'accès par l'édification d'une petite barricade», selon une source interne à la prison. Très vite, quatre équipes d'Eris (équipes régionales d'intervention et de sécurité), bottées, casquées, encagoulées, ont envahi la prison. Le tout s'est terminé à 0h45, après une fouille à corps et des procédures disciplinaires en cours. «Le prétexte a été une mise au quartier disciplinaire de deux détenus, raconte Eric Lemoine de la CGT-Pénitentiaire, mais en fait cela faisait déjà quelques jours que les détenus protestaient contre une interprétation restrictive de la loi Perben 2, les détenus disaient "Et nos libérations, et nos remises de peine ?"»

Au ministère de la Justice, on explique qu'il s'agit d'une petite erreur «mais qu'il n'y a aucune ambiguïté dans l'esprit de la loi et sur la volonté du législateur». Mais jusqu'à aujourd'hui, aucun vrai texte de loi n'est venu corriger la loi Perben 2.



YOYO

(Hymne pour l''Envolée sur une zique joyeuse)

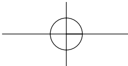
Danse avec les rats
Dans les prisons de Fresnes
Les tribus du 9.3
Rappent leur peine à la chaîne
YO-YO
Fait passer l'YOYO
De fenêtre à fenêtre
A travers les barreaux
Perpète ou pas perpète
Telle est la question
A l'école du crime
Les gamins dans les cours
Apprennent la rime
Entre tocs et balourds
YO-YO
Fait passer l'YOYO
De cellule à cellule
Sous l'œil des miradors
Attention à ton cul
Que torchent les rapports
A l'ombre des parloirs
Tu coffres dans ton bide
La fumée du mitard
Qui crame le suicide
YO-YO
Fait passer l'YOYO
De CD en Centrale
De l'écrit à l'oral
Tourne un petit journal
A sa une la Cavale.
Au fond du trou du cul
La belle des prisons d'France
Matière grise en cellule
S'évade dans la conscience
YO-YO
Fait passer l'YOYO
A l'Envolée/Radio
Quand t'entends l'hélico Politico Droit-Co
Arrache ton cerveau !

AHB

Je vis dans un pays…

Je vis dans un pays où dans les prisons règne l'arbitraire servant à humilier et à soumettre l'individu.
Je vis dans un pays où les prisons sont « une honte pour la république », c'est ce que nous disent nos élus.
Je vis dans un pays où en prison on peut vivre à quatre ou cinq par cellule pour une seule cuvette de toilette. Je vis dans un pays où le placement à l'isolement peut durer des années, ce sont les nouvelles oubliettes.
Je vis dans un pays où les miradors peuvent tirer dans le dos d'un homme désarmé. Je vis dans un pays où je n'ai plus le droit à l'expression, où mes courriers sont lus, où mes conversations sont écoutées.
Je vis dans un pays où ma vie est sous surveillance permanente et où je n'ai droit à aucune vie intime. Je vis dans un pays où l'on me refuse le droit d'avoir une vie affective et sexuelle avec ma concubine.
Je vis dans un pays où des femmes peuvent accoucher menottées. Je vis dans un pays où lorsque je suis emmené à l'hôpital je suis entravé et menotté et où le secret médical n'est pas respecté par la présence de policiers.
Je vis dans un pays où au lieu de soigner les malades mentaux on préfère les jeter en prison.
Je vis dans un pays où l'on me refuse la suspension de peine lorsque je suis atteint d'une maladie létale, nouveau système d'élimination.
Je vis dans un pays où on laisse les malades et les vieux mourir en cage, ou l'on n'attend que la phase terminale pour daigner les libérer.
Je vis dans un pays où je ne peux être soigné convenablement parce que la sécurité est prioritaire sur la santé.
Je vis dans un pays où les prisonniers sont exploités pour des salaires de misère.
Je vis dans un pays où en prison être solidaire avec ses frères est synonyme de transfert.
Je vis dans un pays où, pour l'opinion publique l'animal domestique à plus d'importance que la vie d'un détenu.
Je vis dans un pays où lors de fouille à nu je suis, par la force, obligé de m'accroupir et de tousser, comble d'humiliation absolue.
Je vis dans un pays où des hommes cagoulés peuvent, lors de transferts, venir m'enlever, me bâillonner, m'attacher et m'emmener dans un lieu inconnu sans prévenir ma famille.
Je vis dans un pays où les longues peines sont emmurés vivants au fin fond de « centrales tombeaux » où tout espoir s'éparpille, où plus jamais le soleil ne brille.
Je vis dans un pays où la population pénale a un taux de suicide 7 fois supérieur à la moyenne nationale.
Je vis dans un pays où le taux de mortalité dans les prisons ne permet pas de dire que la peine de mort est abolie, la vie carcérale nous est fatale.
Je vis dans un pays où la prison tue aussi certainement qu'elle emprisonne, voilà nos véritables peines. Je vis dans un pays où dans les prisons règne en maître la dictature du tout sécuritaire, où ne résonne que le bruit des chaînes, que l'écho de la haine…
Ce pays c'est la France, terre d'espérance et de tolérance, pays des droits de l'homme.
Pourtant il demeure encore des bastilles où vivent des prisonniers à qui nul ne pardonne.
Ouvrez les yeux sur cette négation des droits les plus fondamentaux avant que la mémoire ne devienne lisse.
Car, sachez-le, même à cinq par cellule, il reste encore une place pour vos fils…

Laurent JACQUA





Voici une liste de librairies où l'on peut trouver l'Envolée.

Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 Besançon.
D. Roignant. *(Bouquiniste)* 21, rue Navarin, 29200 Brest.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Le local libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon
(jeudi soir et le samedi après-midi).
Infokiosk des 400 couverts. 4, traverse des 400 couverts, 38000 Grenoble.
L'encre sympathique. *(Bouquiniste)* 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
Librairie Le Sphinx. 6, place Notre Dame, 38000 Grenoble.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59000 Lille. lamonseigneur@hotmail.com
Rockmitaine. 112, rue des Postes, 59000 Lille.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 Lyon.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 Marseille.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier.
La Casbah. 20, rue Villebois Mareuil, 54000 Nancy.
Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 Paris.
Le Kiosque. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 Paris.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes.
La Manufacture. Librairie du Vieux Pont, 26100 Romans-sur-Isére
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, Rouen.
La Voix au chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 Saint-Nazaire.
Quai des Brumes. 35, quai des Bateliers, 67000 Strasbourg.
Infokiosk du Clandé. 9, rue Quéven, 31000 Toulouse.
Librairie Notre Temps. 30, Grande Rue, 26000 Valence.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 Valence.

Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1205 Genève.
Tropismes. 5, galerie des Princes. Bruxelles.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard. Saint-Gilles. Bruxelles.

Un journal d'information sur les taules existe à Lille, **Ligne 12b** du collectif de La Brêche. Ils/elles invitent les personnes incarcérées ou leurs proches à transmettre témoignages ou informations.
La Brêche. c/o CCL. 4, rue Colmar, 59000 Lille. La-breche@voilà.fr

Tous les numéros de l'Envolée sont consultables sur le site :
http://lejournalenvolee.free.fr
e-mail : lejournalenvolee@free.fr

Y a de la mutinerie dans l'hertz :

Angers : L'huile sur le feu
Radio G - 101.5 FM et sur internet : www.radio-g.org
danger@no-log.org Tél. en direct : 02 41 60 44 44
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Un mardi sur deux de 16h à 18h. 160 av. Pasteur, 49100 Angers.
Prison couverte : MA d'Angers

Grenoble : Les Murs ont des Oreilles
Radio Kaléidoscope - 97 FM
lesmursontdesoreilles@no-log.org Tél. du direct : 04 76 09 09 09
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Tous les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 19h à 20h.
Prison couverte : MA de Varces

Nantes / Saint-Nazaire : La Belle à Perpét'
Alternantes FM - 98,1 FM à Nantes / 91 FM à Saint-Nazaire et sur internet : www.alternantesfm.net
labelleaperpet@no-log.org Tél. du direct : 02 40 93 26 62
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
19, rue de Nancy - BP31605 - 44316 Nantes Cedex 03
Les 2ème et 4ème dimanche de chaque mois de 18h30 à 19h30
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes

Région Parisienne : L'Envolée
Fréquence Paris Plurielle - 106,3 FM et sur internet : www.rfpp.net
envoleeradio@yahoo.fr Tél. du direct : 01 40 05 06 10
63, rue de St Mandé - 93100 Montreuil
Tous les vendredi de 19h à 20h30 (Rediffusion le lundi à 12h30)
Prisons couvertes : MA du Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

Rennes : Transmurailles Express
Radio Campus - 88,4 FM
ralatol@no-log.org Tél. du direct : 02 99 33 90 00
Tous les samedi de 18h30 à 20h
Prisons couvertes : CP pour femmes / MA Jacques Cartier

Toulouse : Bruits de Tôle
Canal Sud - 92,2 FM et sur internet : www. canalsud.net
40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Tous les jeudi de 19h à 20h. Pas de message
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban
Rediffusion de l'Envolée sur Canal Sud tous les vendredi de 14h à15h30.

Valence : Collectif Solidarité Prisonniers
Radio Méga - 99,2 FM et sur internet : www.radio-mega.com
solidarite@no-log.org Tél. du direct : 04 75 44 16 15
10, avenue Pierre Sémard - 26000 Valence
Tous les 3ème lundi de chaque mois de 18h15 à 19h (Rediffusion le mercredi qui suit de 12h15 à 13h)
Prison couverte : MA de Valence

Et puis
Radio Campus Lille. 106.6.
La Brèche. Tous les premiers vendredis du mois de 20 heures à 21 heures.
03 20 91 24 00
Radio Campus Dijon. 92.2.
Sur les toits. Un dimanche sur deux, de 18 heures à 19 heures.
Radio Galère.
Jeu/sam de 20h30 à 22h30.

Pour écrire à *l'Envolée* :
63, rue de St Mandé, 93100 Montreuil

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)

Nom ....
Prénom ....
Adresse...
N° d'écrou ....
Je désire m'abonner 1 an à *L'Envolée.*
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de *L'Envolée.*

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

POUR EN FINIR AVEC LA CRITIQUE, L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE PORTE PLAINTE POUR DIFFAMATION

Après trois années d'aveuglement et 15 numéros, la justice veut enfin, nous faire ouvrir les yeux. L'administration pénitentiaire (AP) assigne ***L'Envolée*** en justice pour "***diffamation envers une administration publique***". En clair, nous ne disons que des bêtises et des grossièretés dans nos imprimés : ce journal doit disparaître.

En fait tout va bien et personne ne nous a rien dit. Tout ce temps passé à fabriquer un journal indépendant, à le publier, à le distribuer pour rien : il n'y avait que des conneries dedans ! Ben merde, heureusement la justice va y remettre bon ordre ! Une bonne grosse amende pour racheter l'honneur des personnels de surveillances et pan, une bonne dose de plomb dans l'aile du papillon… Puisqu'il n'a pas suffi de faire pression sur l'imprimeur, sur les prisonniers et prisonnières, d'empêcher la diffusion à l'intérieur des geôles, il faut bien régler ça d'une manière ou d'une autre.

Ça les gratte au mauvais endroit cette tentative d'organisation que constitue l'Envolée. Ça les démange de voir persister ce projet d'effritement des murs, avec des mots, des réflexions, des échanges. Ça les défrise de voir que nous lions dans nos colonnes la question sociale avec la diffusion des pratiques sécuritaires, l'omniprésence de la Loi et sa conséquence : la prison.

Ce serait un mensonge de croire que la prison provoque une mort lente et douloureuse ?

Les surveillantEs ne commettent jamais d'exaction, l'isolement est distribué avec parcimonie aux détenuEs qui souhaitent méditer sur leurs crimes, forcément odieux. Heureusement que l'État, en son infinie sagesse, a mis à disposition des citoyenNEs fautives des lieux de repli et d'isolement. Le service public pénitentiaire ne mérite pas qu'on l'analyse, qu'on décortique son rôle social et surtout pas de la part de ses usagerEs forcéEs.

Les prisonniers et prisonnières qui nous écrivent, mentiraient honteusement ? Leurs gentilles surveillantEs ont alors bien raison de censurer leur courrier et, bien heureusement, les directeurs de prison les empêchent de lire ce tissu de mensonge qu'est l'Envolée.

Seul le premier numéro bénéficiant de l'effet de surprise a pu parvenir jusqu'à ses destinataires. Qu'ont-ils à faire d'un journal où s'exprimer ? Ils et elles n'en n'ont nul besoin. Si la loi (deo gracias) leur nie tout droit à l'organisation associative ou syndicale, ce n'est pas pour rien. Alors pouvoir lire un journal, écrire dedans qui plus est, vous n'y pensez pas. Prisonniers, prisonnières, amiEs de l'extérieur cessez donc d'alléguer des faits qui portent atteinte à la glorieuse administration pénitentiaire qui par son action de tous les jours contribue à rendre les séjours en prison agréables (séjours de plus en plus longs, la preuve que l'on s'y plaît, et d'ailleurs on y revient).

Depuis sa création, la prison suscite des critiques, ça n'est pas une raison pour continuer de déverser nos mensonges orduriers sur ces joyaux de la république que sont les prisons françaises. Depuis les années 70, le Groupe d'information prison (GIP) et par la suite le Comité d'action des prisonniers (CAP) ont tenté de rendre le monde carcéral plus visible et questionné les causes et la pertinence de son existence. Aujourd'hui une telle action serait devenue diffamatoire ? Un journal comme l'Envolée n'aurait aucun intérêt de continuer cette critique, ainsi d'ailleurs que tous les autres journaux, fanzines, émissions de radio qui, par ignorance ou par bêtise, croient encore à l'importance de mener cette critique. Pourquoi remettre en cause l'enfermement quand chaque jour, des résultats probants nous assurent de l'utilité de la prison. Les centaines de prisonniers et prisonnières libéréEs, en sont la preuve "vivante". Ils et elles pètent la forme, sont pleins de vie, ont une envie folle de participer, à leur mesure, par un travail de merde payé des miettes, à la bonne marche de la société. **La prison c'est bon mangez en**.

Alors quoi, si la détention n'est que la privation de la liberté et rien d'autre, pourquoi l'AP s'acharne-t-elle tant à faire taire ses pensionnaires ? Auraient-ils des choses à dire qui seraient susceptibles de porter atteinte à son image sans être de la diffamation ? Serait-elle prête à voir défiler à la barre des prisonnierEs ou d'ex-taulards venant témoigner de leurs conditions de détention ? L'accusation qui nous est faite de tenir des propos mensongers pourrait-elle résister devant ces témoignages ? Bien sûr, il faut qu'en plus de tout le reste les prévenuEs et condamnéEs arrêtent de penser, de s'exprimer, de s'organiser.

Parce que nous ne croyons pas que les personnels pénitentiaires sont des Bisounours, parce que nous ne croyons pas qu'un autre monde soit possible tant que subsisteront ces lieux de supplices poussés à leurs raffinements, véritables peines d'élimination. Cette censure toute démocratique et légale nous encourage à continuer, à diffuser toujours plus largement les critiques de dedans et de dehors sur la noirceur des geôles et des villes sous surveillance.

SOMMAIRE :

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissements) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires (art. D 444 du CPP).